

**Projet de compte rendu
de la réunion du Bureau**

Abidjan, Côte d'Ivoire, 8 juillet 2013

RABAT (MAROC) | 5-6 FÉVRIER 2014

Compte rendu de la réunion

Présidence de M. Soungalo Appolinaire Ouattara, Président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso

* * *

Ouverture des travaux

Avant d'entrer dans le vif des débats, le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), **M. Soungalo Appolinaire Ouattara**, président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, fait observer une minute de silence à la mémoire des nombreuses victimes de l'accident ferroviaire survenu la veille, en plein centre-ville de Lac-Mégantic (Québec).

Il donne ensuite la parole au Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, **M. Guillaume Kigbafori Soro**, qui passe en revue le programme de la 39^e session qui se déroulera à Abidjan dans les jours suivants.

Le Président Ouattara remercie le Président Soro et la section ivoirienne pour son accueil et son travail d'organisation des réunions et activités prévues au programme. Puis, il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Bureau, qui y siègent pour la première fois, c'est-à-dire :

- **M. Moustapha Niassé**, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal, Président de la section sénégalaise ;
- **M. Abdoul Moussa Thiam**, député à l'Assemblée nationale du Sénégal. M. Thiam siègera au Bureau au titre de président de la Commission de la coopération et du développement.

Ensuite, il présente deux membres suppléants :

- **Mme Anne Brasseur**, députée (Grand-Duché du Luxembourg), qui supplée le Trésorier, **M. Michel Wolter**, empêché.
- **M. Robert Aubin**, député (Canada), qui siège au titre de président suppléant de la Commission des affaires parlementaires, le titulaire de cette fonction, **M. Pierre De Bané**, sénateur (Canada), étant empêché.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président Ouattara présente le projet d'ordre du jour et demande à la première vice-présidente, **Mme Andrée Champagne**, sénatrice (Canada), qui accepte volontiers, de transmettre au sénateur De Bané, à la veille de sa retraite annoncée, le témoignage d'amitié, de sympathie et de gratitude des membres du Bureau, pour son engagement actif au sein de la Francophonie parlementaire.

L'ordre du jour proposé est adopté.

**Ordre du jour de la réunion du Bureau
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

Abidjan (Côte d'Ivoire), 8 juillet 2013

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau des 7 et 8 février 2013
3. Composition de l'Assemblée
4. Rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire
5. Rapport du Trésorier
 1. Comptes de l'exercice 2012
 2. Projet de budget rectifié 2013
6. Travaux des commissions permanentes
7. Travaux du Réseau des femmes parlementaires
8. Rapports des chargés de mission régionaux
9. Coopération interparlementaire
 1. Programmes de coopération de l'APF
 2. Participation de l'APF à l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF)
10. Relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
 1. Accord-cadre APF/OIF
 2. Mémoire sur le financement de la Francophonie internationale
11. Préparation de la XXXIX^e Session de l'APF
12. Communication
13. Distinctions remises par l'APF
 1. Ordre de la Pléiade
 2. Prix Senghor-Césaire
 3. Prix des Jeux de la Francophonie
14. Questions diverses
 1. Suivi des résolutions (proposition de la section suisse)
15. Date et lieu de la prochaine réunion

2. Adoption du compte rendu de la réunion des 7 et 8 février 2013

Le Président **Ouattara** soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu de la réunion de Paris, tenue les 7 et 8 février 2013, dont une version provisoire a été affichée en ligne en amont de la réunion.

Le compte rendu est adopté sans modification.

3. Composition de l'Assemblée

Le Président **Ouattara** donne la parole au Secrétaire général parlementaire (SGP), **M. Jacques Legendre**, sénateur (France), qui, après avoir revu la composition actuelle de l'Assemblée, présente trois cas susceptibles de la modifier.

- Premièrement, le SGP soumet au Bureau la demande d'adhésion du parlement de la Bosnie-Herzégovine, à titre d'observateur. Il attire l'attention sur le fait que la Bosnie-Herzégovine a, lors du Sommet de Montreux en 2010, obtenu le statut d'observateur auprès de l'OIF et a déjà montré son intérêt pour l'APF en contribuant à l'apprentissage de la langue française des parlementaires et des fonctionnaires du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine. M. Legendre se dit favorable à cette demande.
- Deuxièmement, il soumet la demande de la section du Canton de Vaud, en Suisse, visant à passer du statut de membre associé à celui de membre à part entière. L'engagement de la section vaudoise aux activités de l'APF, notamment l'organisation de la Conférence des présidents de section de la région Europe en 2009, et celle de l'Assemblée régionale Europe en 2012, démontrent sa motivation à participer pleinement aux travaux de l'APF, le SGP émet également un avis positif concernant cette demande.
- Finalement, le SGP aborde la demande de modification de statut du parlement de la province canadienne de Colombie-Britannique qui souhaite passer de membre associé à observateur. Incidemment, cette section accuse un arriéré de cotisation de deux ans. Le SGP propose de surseoir à statuer, de confier au Secrétariat général le soin de discuter plus avant avec la section visée et de réexaminer cette question lors du prochain Bureau.

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale de Québec, propose que le Bureau adopte les propositions du Secrétaire général parlementaire.

Les trois propositions sont adoptées.

4. Rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire

Le Secrétaire général parlementaire (SGP), **M. Jacques Legendre**, présente oralement l'essentiel de son rapport d'activité dont le texte intégral figure en **Annexe 1** de ce compte rendu.

Le Président **Ouattara** remercie le SGP pour son rapport très complet et invite les participants à s'exprimer.

La Première vice-présidente, **Mme Andrée Champagne**, sénatrice (Canada), insiste pour que l'adoption éventuelle du rapport du SGP n'empêche pas la tenue de débats de fond sur les questions de l'IMCIF et de l'accord-cadre APF-OIF, points spécifiques de l'ordre du jour qui seront appelés ultérieurement.

M. Jacques Chagnon (Québec), demande si l'APF pourra enfin faire quelque chose pour faire évoluer la situation à Madagascar, bien que les conditions propices à la tenue d'élections dans un cadre démocratique, du moins à court terme, ne soient pas réunies.

Le chargé de mission Europe, **M. Jean-Paul Wahl**, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), questionne la manière de faire de l'OIF quand il s'agit de former une mission d'observation d'élections. Selon lui, le trop court préavis donné et les exigences de l'OIF en matière d'expérience et de disponibilité rendent extrêmement difficiles la consultation préalable auprès des sections et l'identification d'un parlementaire idoine.

Rappelant le rôle fondamental que jouent les secrétaires généraux de parlement au niveau national, le président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC), **M. Didier Berberat**, Conseiller aux États (Suisse), demande quant à lui quelles pistes l'APF pourrait explorer afin de collaborer mieux et davantage, au niveau international, avec l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF).

Tous les intervenants ont profité de leur prise de parole pour féliciter le SGP pour l'exhaustivité de son rapport qui coïncide avec la fin de son mandat et le remercier pour son travail et son engagement sans faille en faveur de la Francophonie.

En réponse aux différents intervenants, le SGP déplore, lui aussi, le peu de progrès à Madagascar et fait part de sa grande inquiétude devant la façon dont les choses s'y passent. Il rappelle d'infructueuses tentatives passées de l'APF pour dénouer des crises précédentes mais la classe politique malgache semble, selon lui, incapable de se préoccuper de la profonde dégradation de la situation dans ce pays. Différents gouvernements et la Francophonie elle-même ont fait connaître leur exaspération devant ce constat désespérant et demander aux acteurs de respecter leur parole. L'APF est prête à apporter son aide à l'éventuel parlement malgache mais il y a, de son propre aveu, encore loin de la coupe aux lèvres.

Quant à la difficulté de s'insérer dans les missions d'observation d'élections, le SGP rappelle que l'APF a, dans le passé, provoqué des rencontres avec le responsable de l'OIF pour exprimer sa préoccupation face à la tendance perçue de l'OIF à recourir à des experts plutôt qu'à des parlementaires. La volonté de l'APF de proposer des parlementaires, dont le SGP estime la légitimité supérieure à celle d'experts, a récemment été réitérée au nouveau responsable, avec le résultat heureux que l'APF est maintenant sollicitée afin de désigner des parlementaires qui formeront environ le tiers de délégations envoyées à trois élections annoncées (Mali, Togo, Cambodge). Le SGP insiste toutefois pour que l'APF

n'accepte de participer à ces missions que lorsqu'elle peut fournir des parlementaires qui connaissent bien la zone dans laquelle ils se rendent et qui ne proviennent pas de pays susceptibles de provoquer rejet ou suspicion.

Le SGP rappelle enfin que l'APF a tout intérêt à se reposer sur les capacités reconnues et l'expertise de l'ASGPF. Il invite les membres du Bureau qui souhaitent en savoir davantage sur le rôle de l'Association à s'adresser directement à sa présidente, Mme Marie Joséphine Diallo, secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal, présente à cette réunion, qu'il remercie pour son attention et son appui constants.

Le rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire est adopté.

5. Rapport du Trésorier

Le président **Ouattara** passe la parole à **Mme Anne Brasseur**, députée (Luxembourg), pour la présentation du rapport financier. Elle supplée le Trésorier, M. Michel Wolter, empêché.

Mme Brasseur tient d'abord à remercier le Secrétaire général parlementaire (SGP) pour son engagement et son travail accompli non seulement au sein de l'APF mais aussi à d'autres instances comme l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle livre ensuite l'essentiel du *Rapport financier et comptes de l'exercice 2012* ainsi que du *Rapport sur le projet de budget rectifié (Exercice 2013)*.

L'intervention complète de Mme Brasseur figure, avec le texte intégral de ces deux documents, en Annexe 2 de ce compte rendu.

Le SGP intervient ensuite pour se réjouir de la confiance manifestée par l'OIF et remercier son Administrateur d'avoir accordé à l'APF toutes ses demandes de financement complémentaire et l'intégralité des reports de crédits 2012.

M. Jacques Chagnon (Québec) interroge le Trésorier sur la possibilité de disposer, pour le prochain Bureau, d'informations plus précises et ventilées sur Noria qui, à lui seul, constitue 25 % du budget.

À son tour **M. Robert Aubin (Canada)** intervient au sujet du programme Noria pour s'étonner de l'importance des dépenses de fonctionnement par rapport aux fonds consacrés aux activités. Il demande si ce ratio est habituel et si les 100 000 euros supplémentaires qu'on compte injecter dans le programme iront directement dans les activités et non dans les dépenses de fonctionnement.

Mme Brasseur (Luxembourg) acquiesce : les dépenses de fonctionnement ne doivent pas devenir trop importantes au regard des activités de coopération et elle promet plus d'éléments d'information pour le prochain Bureau. Elle s'engage à fournir davantage de renseignements sur la part du budget attribuable aux frais de fonctionnement du programme Noria, possiblement même avant la fin de cette réunion et, en tout état de cause, au plus tard lors du prochain Bureau.

Le SGP propose à son tour d'apporter des éléments supplémentaires d'information au cours de la réunion de la Commission des affaires parlementaires qui se tiendra dans les jours qui suivent.

Les comptes pour l'année 2012 et le projet de budget rectifié pour l'année 2013 sont adoptés.

Plus tard en cours de réunion, le SGP prendra la parole pour apporter des éléments de clarification sur les questions posées au sujet de Noria. Il fait remarquer que le programme finance trois postes pleins qui profitent au Secrétariat général tout entier, dont celui de webmestre-documentaliste. Il ajoute que le ratio de fonctionnement n'a pas évolué depuis cinq ans et rappelle que la part affectée au fonctionnement inclut les charges patronales et salariales dont le poids, en France, oscille entre 53 % et 54 % du traitement. Enfin, il fait remarquer que la plupart des activités liées à Noria se réalisent en fin d'année et qu'il est difficile d'évaluer, à mi-parcours, l'équilibre réel entre fonctionnement et activités.

6. Travaux des commissions

Le Président **Ouattara** invite les présidents à présenter tour à tour les travaux passés et à venir de leur commission. Il donne d'abord la parole au président suppléant de la Commission des affaires parlementaires.

6.1 Commission des affaires parlementaires

M. Robert Aubin (Canada) remercie tout d'abord la section hôte pour la très grande qualité de son chaleureux accueil et pour le travail préparatoire accompli afin que toutes les conditions de succès soient réunies. Il prie ensuite le Bureau d'excuser l'absence de l'honorable Pierre De Bané, dont le mandat de sénateur canadien se terminera d'office le 2 août 2013 et qui, en application de règles propres au Sénat du Canada, n'est pas autorisé à se déplacer en mission à l'étranger dans le mois précédent la fin de son mandat. M. Aubin propose d'avoir une pensée amicale pour lui et de le remercier pour l'ensemble de son action dans le développement de la francophonie parlementaire en général et de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, en particulier.

(Vifs applaudissements)

M. Aubin indique que la Commission des affaires parlementaires (CAP), réunie à Pointe-aux-Piments (Île Maurice) les 14 et 15 mars 2013 a entendu le rapport présenté par Mme Carole Poirier, députée (Québec) et M. Gérard Bila Segda, député (Burkina Faso), sur « le financement des partis politiques ». Elle a également entendu le rapport de Mme Michèle André, sénatrice (France), sur « État civil et démocratie » puis le rapport de Mme Martine Bondo, sénatrice (Gabon), et de M. Martin Nyonyo Balikwisha, sénateur (RDC) sur « la coopération décentralisée dans l'espace francophone ». Mme André, vice-présidente de la Commission, a ensuite présenté le projet de document final sur l'ensemble des synthèses du recueil des procédures et des pratiques parlementaires.

M. Aubin ajoute que cet important ouvrage vient tout juste d'être publié, grâce au soutien de la section française, qu'il remercie, et fait distribuer un exemplaire à chacun des membres du Bureau, qui en sont les premiers destinataires. Il remercie chaleureusement Mme André d'avoir mené à terme ce travail unique de droit comparé, avec l'appui des sections de l'APF et de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones. Il ajoute que l'APF peut être collectivement fière de ce travail mené par la Commission des affaires parlementaires.

Poursuivant l'exposé des travaux de la CAP à Maurice, **M. Aubin** souligne qu'à l'occasion de son traditionnel examen des activités de coopération parlementaire, la Commission a

rappelé l'importance de ces programmes pour l'APF : les séminaires et stages parlementaires, le programme Noria, le Parlement francophone des jeunes, les parlements nationaux des jeunes, et les missions d'observation des élections.

En outre, pour la première fois, la Commission a examiné l'Initiative Multilatérale de Coopération Interparlementaire Francophone (IMCIF) menée en Côte d'Ivoire. La CAP a exprimé de vives réserves de forme sur la manière dont le projet avait été mis en œuvre. Elle a néanmoins écarté l'examen d'un projet de résolution demandant la suspension immédiate de ce programme et a exprimé le souhait d'auditionner le SGP lors de sa réunion d'Abidjan en juillet 2013, sur les questions de fond soulevées par cette Initiative.

Par ailleurs, le président De Bané a fait un point sur le suivi du mémoire, initialement présenté par la section canadienne et adopté par la CAP au printemps 2012, tendant à mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement et sa coopération avec l'APF.

La Commission a enfin auditionné M. Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'Océan indien (COI) et M. Issa Asgarally, co-fondateur avec M. Jean-Marie Le Clezio, Prix Nobel de Littérature, de la Fondation pour l'Interculturel et la Paix.

M. Aubin précise que les prochaines réunions de la Commission se tiendront le surlendemain, à Abidjan, puis dans la région Asie-Pacifique au printemps 2014, peut-être au Cambodge, sous réserve que la section cambodgienne reconstituée à l'issue des élections du 28 juillet prochain l'accepte.

Le Président **Ouattara** remercie M. Aubin et demande s'il y a des commentaires.

Mme Michèle André (France), s'associe à l'hommage rendu par le Bureau à l'action du sénateur Pierre De Bané. Elle exprime sa fierté de pouvoir faire distribuer le rapport sur la vie des parlements dans l'espace francophone portant recueil des procédures et des pratiques parlementaires. Elle ajoute que ce document constitue une synthèse des travaux menés depuis plusieurs années par la Commission qui n'aurait pu voir le jour sans la volonté, en particulier, du SGP, du président de la CAP, et des sections membres. Elle souligne l'importance de ce document dans un contexte où la Francophonie est parfois fragilisée. À titre d'exemple, elle évoque la problématique de l'enseignement en anglais à l'université en France dans le projet de loi sur l'université débattue récemment par le Parlement français ; elle est intervenue au Sénat français sur ce sujet avec M. Jacques Legendre en ayant conscience que la France était observée par l'ensemble de l'espace francophone. Elle conclut son propos en souhaitant bonne chance à M. Aubin à la présidence de la Commission des affaires parlementaires.

Le **Secrétaire général parlementaire** souligne le travail fourni par Mme André dans la réalisation de ce recueil des procédures et des pratiques parlementaires et salue sa persévérance. Il ajoute qu'il est tout à fait nécessaire pour l'APF de disposer d'un document comme celui-ci, un outil fort utile pour nos parlements et qui engage à l'action. Il en remercie vivement Mme André.

6.2 Commission de la coopération et du développement

Le président **Ouattara** remercie M. Robert Aubin puis donne la parole au président de la Commission de la coopération et du développement, **M. Moussa Abdoul Thiam**, député (Sénégal).

M. Thiam remercie d'abord la section locale et le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, M. Guillaume Soro, pour l'accueil chaleureux en terre ivoirienne.

Il précise qu'il s'agit de sa première participation au Bureau de l'APF en tant que président de la Commission de la coopération et du développement. Il ajoute qu'il a pris ses fonctions à Québec, en mars dernier. Il profite de l'occasion pour remercier vivement le Président Jacques Chagnon et la section québécoise de l'accueil chaleureux réservé aux membres de la Commission à Québec. Il indique que les travaux se sont déroulés à l'Assemblée nationale du Québec, les 18 et 19 mars 2013 et ont rassemblé une trentaine de parlementaires provenant de toutes les régions de l'APF.

M. Thiam rapporte qu'après avoir approuvé le compte rendu et le relevé de décisions de la réunion de Bruxelles, les membres de la Commission ont examiné les projets de rapports et de résolutions respectivement sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement présentés par Mme Telou Bélei, députée (Togo) ainsi que sur les biocarburants présenté par M. Stéphane Demilly, député (France).

M. Thiam ajoute que les membres de la Commission ont débattu sur les négociations commerciales internationales sous l'égide de l'OMC, rapport présenté par MM. Alain Bédouma Yoda, député (Burkina Faso), et Jacques Marcotte, député (Québec), ils ont également entendu une intervention sur ce thème par Mme Geneviève Parent, professeur titulaire de la Faculté de droit de l'Université Laval.

Il poursuit en mentionnant que la Commission a examiné le rapport sur la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable, rapport présenté par M. Dionne Labelle, député (Canada), et les membres ont échangé sur ce sujet avec Mme Fatimata Dia Touré, directrice de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). Il souligne que Mme Dia Touré a émis le souhait de voir les parlementaires francophones renforcer leur capacité de réflexion et d'action sur les questions de développement durable et d'environnement. Il ajoute que ces thèmes majeurs, en adéquation avec les recommandations du dernier Sommet de la Francophonie de Kinshasa, ont été particulièrement débattus par les participants.

M. Thiam précise que l'économie verte, l'emploi des jeunes dans l'Espace francophone et la sécurisation du foncier seront examinés lors des prochaines réunions dans le cadre de futurs travaux de la Commission.

M. Thiam ajoute que la Commission poursuivra ses activités en organisant, en décembre 2013, en coopération avec l'IFDD un séminaire de sensibilisation sur les défis environnementaux des parlements au bénéfice des parlementaires de la Caraïbes. La Commission organisera aussi, en collaboration avec le Réseau VIH/sida, un séminaire sur les OMD au mois de novembre 2013, à la demande de la section vietnamienne de l'APF. Il ajoute qu'à l'initiative de l'OIF un séminaire parlementaire sur les industries extractives se tiendra au courant de l'année 2014 pour lequel la section du Congo (Brazzaville) a déjà manifesté son intérêt.

M. Thiam rappelle que la Commission collabore depuis 2008 avec le Notariat Francophone et a fait de la sécurité foncière dans l'espace francophone l'une de ses priorités. Il ajoute qu'au cours de sa réunion d'Abidjan, la Commission proposera un projet de résolution visant à mettre en place un comité chargé d'élaborer une loi cadre permettant de sécuriser les titres fonciers dans les pays de l'espace francophone, conformément au souhait du Secrétaire général de la Francophonie. Enfin, il indique que la région Afrique accueillera la prochaine réunion de la Commission, au printemps 2014.

6.3 Commission politique

Le Président **Ouattara** remercie M. Moussa Abdoul Thiam, et donne ensuite la parole au président de la Commission politique, **M. André Schneider, député (France)**.

M. André Schneider, président de la commission politique, remercie le président et fait part de son plaisir de se retrouver à Abidjan pour cette réunion du Bureau.

Il indique qu'il débutera par un bref compte-rendu des travaux de la dernière réunion de la Commission politique qui s'est tenue à Rabat, au Maroc, les 10 et 11 avril dernier. Près d'une quarantaine de participants, représentant vingt-deux sections, se sont réunis à Rabat, à l'invitation de la section marocaine, pour participer à la réunion de la Commission politique.

Pour la première fois, les travaux de la commission ont débuté par un tour de table de l'actualité politique des sections. Chaque membre a ainsi pu présenter l'actualité de sa section et informer les autres membres de la commission de la situation et des évolutions politiques dans sa section depuis la dernière réunion de Bruxelles.

Les parlementaires de la commission ont ensuite entendu et débattu du rapport de Mme Denise Mekamne, députée gabonaise, sur les situations politiques dans l'espace francophone à la suite duquel ils ont adopté des projets de déclaration portant sur la Guinée, Madagascar, le Mali, la République arabe syrienne, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. La commission politique s'est particulièrement préoccupée de la situation au Mali et en République centrafricaine. A cette occasion, l'APF a constaté la suspension de la section centrafricaine.

Les membres de la commission ont ensuite entendu M. Léon Walry, député de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, sur le web social et ses impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique. Les parlementaires ont également entendu M. Luc Ferland, député (Québec) sur le rôle des parlements dans l'accès à la justice et M. Bernard Trottier, député (Canada) sur le renforcement de la sécurité face à l'internationalisation du crime organisé. Enfin, les parlementaires de la Commission ont discuté de différentes propositions d'amendement à apporter au règlement de l'APF. Ces derniers ont convenu de reporter à la réunion d'Abidjan l'adoption finale de ces amendements pour soumission à l'Assemblée plénière. Les parlementaires ont également convenu de reporter à la réunion d'Abidjan l'étude de la mise à jour de la Convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

M. Schneider fait ensuite le point sur le statut des sections suspendues ou sous observation au sein de l'APF. L'actualité politique dans les pays de l'espace francophone a été très dense ces derniers mois. La période 2012-2013 est marquée par la continuité, et même l'aggravation, de certains conflits.

La Guinée et Madagascar, tous deux suspendus depuis 2009, devront organiser des scrutins législatifs libres, fiables et transparents avant de satisfaire aux exigences de l'APF. Or, l'organisation de ces élections connaît actuellement de nombreux retards qui se traduisent par des reports répétés des dates des scrutins. Le suivi actif de la situation politique dans ces pays sera poursuivi par l'APF.

Pour ce qui est de la Guinée, l'élection présidentielle qui a mené Alpha Condé à la présidence en novembre 2010 doit être impérativement complétée par une élection législative qui permettra d'achever la transition politique du pays. L'APF est en effet mieux placée que quiconque pour comprendre que seule l'existence d'un parlement

effectif est garant de la participation de tous à la gouvernance. Or, les événements des derniers mois montrent la difficulté d'organiser des élections législatives. La Guinée ne peut se permettre ni un blocage de son système électoral, ni une campagne fondée sur des arguments ethniques.

Concernant Madagascar, la situation est également complexe. La sortie de crise dans ce pays passe par une entente consensuelle entre l'ensemble des acteurs politiques. Bien que la médiation dirigée par la Communauté de Développement d'Afrique australe (SADC) ait permis l'élaboration d'une feuille de route consensuelle de sortie de crise et la formation d'un gouvernement de transition, il est de la responsabilité de tous les acteurs politiques malgaches de réussir le processus en cours qui est soutenu par les Africains eux-mêmes et en particulier par la SADC.

Au Mali, les difficultés dans le nord du pays ont d'un seul coup mis à mal les avancées démocratiques gagnées par le peuple malien au cours des vingt dernières années. **M. Schneider** salue le succès de l'opération militaire dans le nord du pays qui a permis de déloger des principales villes les groupes islamistes. Mais la force seule ne suffira pas à assurer la sécurité dans cette région. Pour résoudre les problèmes de fond qui nourrissent le terrorisme, il faut appuyer le retour à la démocratie au Mali. Les autorités de transition doivent donc s'engager, en concertation avec les partenaires internationaux, à tout mettre en œuvre afin que le pouvoir revienne dans les plus brefs délais entre les mains d'élus et pour assurer la sécurité et la stabilité de la zone sahélo-saharienne. Il estime que la tenue effective des élections prévues dans ce pays à la fin du mois de juillet sera en ce sens un pas plus que positif.

La situation en Syrie n'a fait que se dégrader. Des centaines de civils ont été et sont toujours victimes de la répression menée par le régime syrien, notamment à travers des opérations militaires massives contre des quartiers d'opposants dans plusieurs villes et des attaques de lieux publics tels les établissements scolaires. La violence avec laquelle le régime réprime les aspirations populaires, notamment avec l'utilisation d'armes chimiques interdites par les conventions internationales, doit interpeller les parlementaires francophones et doit être dénoncée sans relâche.

L'APF a procédé lors de la dernière réunion de la commission politique à la suspension de la section centrafricaine. Les informations faisant état de pillages et de violences dans la capitale ainsi que de violations des droits de l'Homme sur le territoire centrafricain sont particulièrement alarmantes. Il est du devoir des parlementaires francophones de rappeler aux Centrafricains ainsi qu'aux autorités qui viennent de s'établir qu'il est primordial de tout mettre en œuvre afin que la démocratie soit préservée et l'ordre constitutionnel rétabli, ce qui doit se traduire par l'organisation dans les plus brefs délais d'élections libres, fiables et transparentes. L'APF suivra avec attention les initiatives concourant au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Centrafrique et à la tenue d'élections de sortie de crise libres, fiables et transparentes.

M. Schneider se réjouit des avancées notoires de la situation politique en Côte d'Ivoire. L'APF a décidé lors de la Session de Bruxelles de lever la suspension de la section ivoirienne. A cette occasion, l'APF a souligné sa disponibilité à accompagner le Parlement ivoirien dans la reprise de ses activités. Il convient de mentionner que la réintégration de la section ivoirienne s'est rapidement suivie d'un réel engagement envers l'APF avec l'accueil de la 39e Session et de la 6e édition du Parlement francophone des jeunes. En outre, l'APF œuvre étroitement à la consolidation démocratique dans ce pays en s'associant au plan d'appui à l'Assemblée nationale ivoirienne de l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone.

Finalement, au Niger, pays sous observation à la suite de sa réintégration au sein de l'APF en juillet 2011, le retour à l'ordre constitutionnel et à l'État de droit sont avérés. À cet effet, la commission politique qui se réunira les 10 et 11 juillet prochains sera appelée à se prononcer sur la levée de la mise sous observation de cette section.

M. Schneider conclut en précisant que ce n'est pas le moment de lancer un débat sur les situations politiques dans ces pays, car ces questions seront abordées en profondeur lors de la réunion de la commission politique, à laquelle ceux qui le souhaitent peuvent librement participer. Il s'agissait essentiellement d'informer les membres du Bureau du statut de certaines des sections de l'APF.

M. Michel de Lamotte (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) se réjouit de l'avancée sur les travaux sur la révision interne du règlement de l'APF au sein de la commission politique. Il souhaite que la commission finalise l'étude des amendements apportés par la section belge qui visent à harmoniser le règlement de l'APF avec les dispositions prévues par l'OIF dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme.

M. Moustapha Niasse (Sénégal) se réjouit des travaux de l'APF dans le suivi des situations politiques dans l'espace francophone. Il salue les initiatives francophones en faveur de la paix et de la démocratie. Il exprime son inquiétude face à la situation au Mali. Il souhaite la poursuite de la mobilisation de la communauté internationale en faveur d'un retour de la démocratie dans ce pays. Il souhaite que le Mali puisse revenir rapidement au sein de l'APF. Concernant la situation en Guinée-Conakry, il salue la médiation menée par le Secrétaire général de la Francophonie en faveur d'un retour à la démocratie.

M. Jean-Pierre Dufau (France) indique qu'il partage l'avis du président Schneider sur les situations politiques, notamment sur le Mali. Depuis 6 mois, la situation dans ce pays a bien changé, notamment grâce à l'intervention française et internationale. Maintenant il faut mettre en œuvre la feuille de route, ce qui est fait en ce moment dans des conditions positives. En Guinée-Conakry, il faut absolument que les élections législatives soient organisées.

Il salue le travail de MM. Legendre et Schneider. Il leur témoigne la reconnaissance de la section française. Il remercie M. André Schneider pour son travail de président et indique que ce dernier aura l'occasion de poursuivre son travail en tant que membre de la Commission politique.

M. Cherkaoui Roudani (Maroc) salue le bon déroulement des travaux de la commission politique à Rabat. Il partage les analyses de la commission politique sur les questions de l'Afrique de l'Ouest. Il souhaite attirer l'attention des membres du Bureau sur le fait que les conflits, de par le terrorisme, sont maintenant multidimensionnels. Le terrorisme ne touche plus un seul pays, mais tous les pays limitrophes comme en témoigne la situation au Mali ou en Syrie. Le terrorisme est un enjeu mondial et il a le potentiel de déstabiliser le monde entier : il nécessite donc une réponse globale.

M. Schneider indique aux membres du Bureau que les situations politiques dans l'espace francophone seront abordées lors de la réunion de la commission qui se déroulera le surlendemain.

6.4 Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

Le Président **Ouattara** remercie **M. Schneider** puis donne la parole au président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC), **M. Didier Berberat**, Conseiller aux États (Suisse).

M. Berberat rapporte que la CECAC s'est réunie à Ouagadougou, les 6 et 7 mai 2013, à l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, qu'il remercie encore une fois pour l'accueil des membres de la section burkinabè, les installations mises à disposition, et les efforts déployés par les membres et le personnel de l'Assemblée nationale pour faire de cette rencontre, à laquelle 14 sections ont participé, un succès.

Lors de cette réunion, les délégués ont entendu un représentant de l'UNESCO tracer les grandes lignes du dernier rapport mondial annuel de suivi sur l'Éducation pour tous dont le thème était : *Jeunes et compétences, L'éducation au travail*. La Commission a convenu d'entreprendre le développement de projets de rapport portant sur deux sujets : la marchandisation de l'éducation, suite à une présentation faite par **M. Joël Bourdin**, sénateur (France) ; et l'utilisation du système dual en formation professionnelle, comme suite à la présentation faite par le président Berberat sur ce système tel qu'il est pratiqué en Suisse.

La CECAC est revenue sur trois résolutions antérieures de l'APF dans le but d'en assurer le suivi : l'une portant sur la situation de la langue française dans les organisations internationales, une autre sur l'éducation au développement durable et une dernière sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Il a aussi été décidé qu'un projet de rapport portant sur l'utilisation des nouvelles technologies pour rapprocher les parlements des citoyens serait préparé en vue de la réunion à Abidjan. Les sections seront éventuellement sollicitées pour apporter leur contribution au développement de ce projet de rapport.

Enfin, la réunion de Ouagadougou a donné l'occasion à un représentant de Faso-Livres, une initiative burkinabè née dans les années 1990, d'expliquer comment rendre accessibles aux écoliers des livres de soutien aux apprentissages, en préconisant l'édition locale.

M. Berberat précise que la date et le lieu de la prochaine réunion intersessionnelle de la Commission n'ont pas encore été fixés et que des approches seront faites dans les jours suivants pour tenter d'identifier une section désireuse de l'accueillir.

Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida

Par ailleurs, s'exprimant au titre de responsable intérimaire du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida qui relève de la CECAC, **M. Berberat** a pressé les sections africaines de faire désigner, le plus rapidement possible, par la Région Afrique dont c'est la prérogative, un rapporteur des questions liées au VIH/sida et responsable du Réseau, car la CECAC en est privée depuis plus d'un an.

M. Berberat s'est réjoui que le directeur exécutif de l'ONUSIDA, **M. Michel Sidibé**, puisse s'adresser à la plénière de l'APF et à la CECAC, dans les jours suivants, à l'occasion du troisième anniversaire de la signature de l'accord de coopération APF-ONUSIDA (Dakar, juillet 2010). Il a aussi salué la décision récente de l'OIF d'accorder la demande de financement complémentaire pour l'organisation d'un séminaire portant sur le rôle des parlementaires dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en

matière de lutte contre le VIH/sida, un séminaire demandé expressément par la section vietnamienne.

Il informe le Bureau que des discussions ont été entamées avec le Secrétariat de l'ONUSIDA, à Genève, pour organiser une rencontre, cet automne, visant à mieux faire connaître cette organisation et qui réunirait des dirigeants de l'ONUSIDA, des représentants de la CECAC et du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, ainsi que des opérateurs de la Francophonie, pour voir si des actions communes sont envisageables.

M. Berberat mentionne que la prochaine réunion du Réseau aurait lieu à Dakar, au Sénégal, du 3 au 5 octobre 2013 et rappelle à tous l'importance, pour la bonne diffusion des communications et l'efficacité des actions du Réseau, que les sections identifient leur coordonnateur et tiennent à jour ses coordonnées auprès du secrétariat général de l'APF.

En conclusion, M. Berberat remercie la conseillère de la CECAC et du Réseau pour son travail et, par extension, tous les conseillers qui œuvrent auprès des commissions et réseaux de l'APF.

Invité par le **Président Ouattara** à commenter ces propos, le **Secrétaire général parlementaire** souligne l'importance que le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida fonctionne bien.

7. Travaux du Réseau des femmes parlementaires

Le **Président Ouattara** donne la parole à **Mme Françoise Bertieaux**, députée (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), présidente du Réseau des femmes parlementaires.

Après avoir remercié le Président Soro et la section ivoirienne de son accueil chaleureux, **Mme Bertieaux** informe le Bureau qu'elle a participé, en sa qualité de présidente du Réseau, au premier Forum mondial des femmes francophones, qui s'est tenu à Paris, le 20 mars 2013, à l'initiative de la ministre française déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, Mme Yamina Benguigi. Les objectifs de ce forum, qui a réuni plus de 400 femmes de la société civile en provenance du monde entier, étaient axés sur la récolte de témoignages, d'idées et de propositions émanant des participantes, pour faire éclore des pistes de réflexion visant à assurer l'égalité des droits et la dignité des femmes et créer un réseau actif de femmes dans l'espace francophone. Trois tables rondes y ont abordé successivement les thèmes de la violence, de l'éducation, et du rôle des femmes dans les processus de développement.

Mme Bertieaux indique ensuite que, pour la toute première fois de son histoire, le Réseau des femmes parlementaires s'est réuni au printemps, à l'instar des commissions permanentes. Cette réunion intersessionnelle –un succès non seulement grâce à la vingtaine de sections représentées, mais aussi grâce à la qualité des exposés et des débats–, s'est tenue à Dakar, les 25 et 26 avril 2013.

Lors de la réunion du Comité directeur qui a précédé immédiatement celle du Réseau, les rapporteuses ont développé les thèmes choisis pour leurs futurs rapports. Le Comité directeur a mandaté sa présidente pour qu'elle prenne contact avec les autres réseaux de femmes parlementaires afin d'unir les voix des femmes parlementaires en faveur de l'organisation d'un événement commémoratif relatif aux 20 ans de la déclaration et du programme d'action de Beijing. Les membres ont aussi examiné le projet de brochure

explicative de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et leurs observations ont été prises en compte dans la version finale.

Au cours de la réunion du Réseau, les rapporteuses ont explicité les thèmes de leurs rapports et Mme Lise Thériault, députée (Québec) a présenté son rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la CEDEF.

Mme Mila-Bellé Telou Esse Belei, députée (Togo), et Mme Jesusa Obono Engono Nchama, députée (Guinée équatoriale) ont ensuite commenté les points centraux des rapports de suivi qui ont été présentés au Comité CEDEF par leur État respectif. Suite à ces exposés, Mme Mairame Kane, députée (Sénégal) a présenté une contribution concernant les acquis du Sénégal dans la mise en œuvre de la CEDEF.

Ensuite, Mme Gisèle Guigma, députée (Burkina Faso), a retracé les points saillants de sa participation à la Commission de la condition de la femme (New York, mars 2013) dont le thème prioritaire portait sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Mme Joséphine Odéra, directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest, a entretenu les participantes des actions menées en faveur du renforcement des capacités des femmes parlementaires en Afrique.

Finalement, la réunion du Réseau s'est conclue par un atelier sur le thème du leadership. Dans un premier temps, M. Socé Sène, expert en droits des femmes et en questions de genre, a proposé aux parlementaires présentes les outils nécessaires pour leur permettre de définir au mieux leurs motivations, leurs compétences, leurs lacunes et leurs échelles de valeurs. Dans un deuxième temps, il a abordé le thème de la gestion d'équipe en répondant aux questions suivantes : « Que faut-il pour avoir une bonne équipe ? » et « Que faut-il pour mobiliser une équipe ? » Il a terminé, sur le thème de la communication stratégique, en livrant aux parlementaires des informations visant à parfaire leur communication face aux médias et aux électeurs.

Le **Secrétaire général parlementaire** remercie Mme Bertieaux pour son rapport à la fois complet et synthétique, et rappelle que le Réseau a pris, au fil des ans, toute sa place au sein de l'APF tout comme au sein de la société civile, une fierté pour l'APF.

En l'absence d'autre commentaire ou question, le Président Ouattara remercie Mme Bertieaux.

8. Rapport des chargés de mission régionaux

Le **Président Ouattara** invite ensuite les chargés de mission à présenter leur rapport, en commençant par celui de la Région Afrique.

8.1. Région Afrique

D'entrée de jeu, le chargé de mission Afrique, **M. Boyo Célestin Koussoubé**, député (Burkina Faso), remercie le Secrétaire général parlementaire (SGP) pour tout l'appui qu'il a toujours accordé à la Région Afrique et pour ses avis éclairés et pertinents.

Il précise ensuite que son rapport couvre la période de juillet 2012 à juillet 2013 et concerne principalement les activités de représentation c'est-à-dire la participation du chargé de mission au Bureau de l'APF qui s'est tenu à Paris, les 7 et 8 février 2013, les différents séminaires parlementaires de notre Assemblée et les missions d'observation

d'élections auxquels ont pris part les parlementaires de la Région Afrique. Il indique qu'il concerne également les activités de vigilance de la démocratie, de prévention et de règlement de conflits. Il rend compte des conclusions de la dernière Conférence des Présidents d'Assemblées et de sections de la Région et de la dernière Assemblée régionale Afrique qui s'est tenue les 9 et 10 mai 2013 à Yaoundé (Cameroun). Il dresse enfin le tableau des activités à venir de la Région Afrique.

M. Koussoubé rapporte la tenue de trois séminaires parlementaires : deux spécialisés portant sur les lois de règlement et les lois de finances, tenus respectivement les 8 et 9 octobre 2012 à N'Djamena (Tchad), et les 17 et 18 décembre 2012 à Abidjan (Côte d'Ivoire), où M. Nicéphore Fylla Saint-Eudes, sénateur (Congo), président de la Commission économie et finances, a représenté la Région en qualité de conférencier; un autre portant sur le thème «les lois de finances et de règlement, facteur de renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance » s'est tenu à Brazzaville (Congo), les 29 et 30 avril 2013. Des membres d'autres parlements de la sous-région ont participé à ce dernier (l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo et l'Assemblée nationale du Gabon). M. Gaston Komba, député (Cameroun) y était conférencier au titre de la Région. **M. Koussoubé** se félicite de ce type de séminaires, plus ciblés, et dont l'impact est plus mobilisateur sur les parlementaires concernés.

Il mentionne également la tenue d'un séminaire régional de sensibilisation des parlementaires de l'Océan Indien (Comores, Seychelles, Île Maurice et élus de l'Île de Rodrigues) sur les questions environnementales et les changements climatiques organisé le 13 décembre 2012 à Port-Louis (Maurice) avec le concours de l'IEPF et de l'Assemblée nationale de Maurice.

Il signale que M. Jérôme Lavou, député (République centrafricaine) a été conférencier de la Région au tout premier séminaire organisé par l'OIF concernant la diversité des expressions culturelles, à Libreville, au Gabon, le 4 décembre 2012.

Pour conclure sur la question des séminaires, M. Koussoubé mentionne le séminaire d'information sur le rôle et le statut du parlementaire, organisé à Abidjan les 25 et 26 avril 2013 dans le cadre de l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF). Ce dernier s'inscrivait dans le cadre du renforcement des capacités de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire.

M. Koussoubé rapporte ensuite que la Première vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires, Mme Lydienne Eyoum Epoubé, députée (Cameroun), a représenté la Région Afrique en qualité de conférencière au séminaire d'information et d'échanges que le Réseau a organisé au bénéfice des femmes parlementaires de la Région Asie-Pacifique, les 27 au 28 novembre 2012 à Vientiane (Laos). Mme Epoubé a aussi représenté la Région à la mission d'information et de prise de contact organisée par le Réseau en Côte d'Ivoire les 17 et 18 décembre 2012.

Pour ce qui est des missions d'observation des élections, il rappelle que l'APF n'a participé qu'à une seule consultation électorale durant le dernier semestre de 2012, soit celle organisée à l'occasion des élections couplées municipales et législatives du 2 décembre 2012, au Burkina Faso. La Région y était représentée par M. Sacca Lafia, député (Bénin).

En ce qui a trait aux activités de vigilance de la démocratie, de prévention et de règlement de conflits, la Région Afrique continue de manifester de profondes préoccupations concernant la paix et la sécurité devant la dégradation des situations politique et sociale dans bon nombre de pays du continent africain, notamment en Centrafrique, au Mali, au Tchad, en Guinée-Conakry, à Madagascar, en Tunisie et en Égypte.

Concernant la 5^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblée et de section de la Région Afrique, elle s'est tenue à Malabo, les 26 et 27 février 2013. Il convient de noter que c'était la première fois que la Guinée équatoriale accueillait une des rencontres de l'APF, un signe de rapprochement et de la volonté de ce pays de participer plus activement aux travaux de l'APF.

Quant à la XXI^{ème} Assemblée Régionale Afrique, elle a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) du 9 au 11 mai 2013, et a réuni près de 120 participants d'une vingtaine de parlements membres. Les débats ont porté principalement sur la situation politique et sociale du continent africain, sur l'état du renforcement des capacités des commissions nationales des Droits de l'Homme, sur le processus d'intégration du continent africain et sur la mise en place d'un groupe de travail sur le titre sécurisé simplifié.

Il indique que les délégués ont insisté en particulier sur les cas de la Centrafrique, du Mali et du Tchad. Ils ont adopté une motion concernant la situation des parlementaires tchadiens appelant au respect des droits des parlementaires.

Les interventions des présidents du Comité interparlementaire de l'UEMOA et du Parlement de la CEMAC et du Premier vice-président du Parlement Panafricain, ont mis en évidence la nécessité d'impliquer davantage les parlementaires dans le processus d'intégration du continent.

M. Koussoubé rapporte enfin que les parlementaires de la Région ont apporté leur appui à l'IMCIF, dispositif actuellement expérimenté au profit de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

Il termine sa présentation en indiquant que la Région est heureuse d'accueillir, en terre africaine, les parlementaires francophones pour la session ordinaire de l'APF et la 6^e édition du Parlement francophone des jeunes (PFJ), à Abidjan.

En l'absence de commentaire ou de question, le **Président Ouattara** remercie M. Koussoubé et donne ensuite la parole au chargé de mission Amérique pour la présentation de son rapport.

8.2. Région Amérique

M. Yvon Bonenfant, député (Nouveau-Brunswick), chargé de mission Amérique, remercie d'abord la section ivoirienne et, au premier chef, M. Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, pour son chaleureux accueil.

Le chargé de mission est heureux de rapporter que, pour la toute première fois, la réunion intersessionnelle de la Conférence des président(e)s de section (CPS) s'est tenue par visioconférence, le 5 avril 2013. Forts de cette première expérience réussie, les participants ont décidé que les CPS d'hiver se tiendraient désormais par visioconférence, une innovation susceptible d'inspirer d'autres instances de l'APF.

Parmi les faits saillants de cette CPS, à laquelle participaient huit des treize sections membres, sous la présidence de Mme Carole Poirier, présidente de la CPS et vice-présidente de la section québécoise, il a été confirmé que cette dernière accueillerait, du 19 au 23 août 2013, la 29^e session de l'Assemblée régionale Amérique sous le thème « l'impact de l'immigration sur l'état/le statut du français dans notre province/État/pays ».

La section ontarienne s'est quant à elle proposée pour recevoir la 30^e Assemblée régionale Amérique, à Toronto, à l'été 2014, en marge de laquelle se tiendra la première Session du Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA), un projet présenté par le Centre de la francophonie des Amériques et soutenu à l'unanimité par les participants à la CPS.

M. Bonenfant ajoute que la page *Facebook* de la Région Amérique a été lancée à l'occasion de la CPS, remplaçant du coup le bulletin version papier. Il souhaite que les sections l'alimentent de leurs textes, photos et vidéos, et qu'elle devienne un lieu dynamique d'échange d'informations.

Par ailleurs, Mme Poirier a représenté la Région à la 38^e Assemblée générale annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada - la FCFA - qui s'est tenue à Ottawa, le 15 juin 2013.

Le chargé de mission rapporte ensuite avoir assisté à la présentation, le 27 juin 2013, à l'Assemblée nationale française, du film *De Moncton à Kinshasa*, un documentaire tourné au Canada, en France et en République démocratique du Congo qui trace le portrait de la participation du Nouveau-Brunswick à la Francophonie internationale depuis 35 ans.

M. Bonenfant se réjouit du retour en activité de la section haïtienne, depuis l'année dernière, et de la participation prévue des sections du Maine et de la Colombie-Britannique à la Session de l'Assemblée régionale Amérique en août prochain, après une période de latence. Autre bonne nouvelle : le Congrès de l'État du New Hampshire y déléguera aussi six parlementaires, à titre d'observateurs.

M. Bonenfant profite de l'occasion pour inviter les membres du Bureau au prochain Congrès mondial acadien qui se tiendra du 8 au 24 août 2014 dans ce qui s'appelle l'Acadie des Terres et Forêts, un vaste territoire qui jouxte les provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick et du Québec ainsi que l'État américain du Maine.

En complément du compte rendu du chargé de mission Amérique, la Première vice-présidente de l'APF, **Mme Andrée Champagne**, sénatrice (Canada), tient à souligner et à se réjouir du dynamisme et du travail extraordinaire des parlementaires ontariens qui organisent beaucoup de nouvelles activités réunissant les francophones de cette province canadienne.

8.3. Région Asie Pacifique

Le **Président Ouattara** donne ensuite la parole à **Mme Boungong Boupha**, députée, (Laos), chargée de mission Asie-Pacifique. Cette dernière évoque la difficulté de communication avec la section du Vanuatu pour expliquer que seules les activités des sections du Cambodge, du Laos et du Vietnam sont rapportées. Son rapport porte sur la période de février 2013 à juillet 2013 et ne revient pas sur les activités déjà exposées lors du Bureau de Paris, en février 2013.

Concernant les projets présents et futurs, **Mme Boup**ha informe le Bureau du fait que le 20 mars 2013, les sections cambodgienne, laotienne et vietnamienne ont célébré la Journée internationale de la Francophonie par de nombreuses activités tant à la capitale qu'en province.

Elle souligne que la première réunion de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) s'est tenue le 3 avril 2013 à Vientiane (Laos) et que lors de sa 75^e Réunion, une vingtaine de maires membres de l'AIMF, y compris les maires cambodgiens et vietnamiens et les représentants des organisations internationales dont l'Agence française de développement impliquée dans la protection du patrimoine ont travaillé sur la thématique « Le patrimoine urbain, sa protection et sa mise en valeur. Quel rôle pour les responsables locaux dans la sous-région (Cambodge, Laos, Vietnam) ? ». Elle ajoute que les participants ont abordé l'urbanisation de la capitale laotienne, la planification de son développement et la préservation de son héritage.

Elle rappelle qu'en mars 2013, la délégation de la section cambodgienne accompagnée par le Chef du Bureau de la Francophonie de l'Assemblée nationale a participé à la réunion de la Commission des affaires parlementaires à l'Île Maurice et que les représentants des sections cambodgienne, laotienne et vietnamienne ont participé à la 128^e Assemblée de l'UIP tenue en Equateur où l'Assemblée de l'UIP a approuvé à l'unanimité la proposition de la délégation vietnamienne d'être le pays hôte de la 132^e Assemblée, en 2015.

Elle informe les membres du Bureau que Mme Nguyen Thuy Anh, en tant que chargée de l'organisation et des activités de la section vietnamienne a discuté avec la directrice régionale de l'OIF sur les activités en commun et la coopération entre l'OIF et l'APF dans la Région. Depuis lors, la section vietnamienne de l'APF et le Bureau régional pour l'Asie-Pacifique de l'OIF ont échangé régulièrement.

Elle indique qu'en avril 2013, avec le soutien du gouvernement français, un fonctionnaire de la section cambodgienne et un autre de la section laotienne ont participé au stage sur l'organisation du travail parlementaire à l'École nationale d'administration, à Paris. Elle ajoute que le Chef du Bureau de la Francophonie de l'Assemblée nationale du Cambodge a participé au stage d'immersion au Secrétariat général de l'APF. Ce dernier a également participé en tant qu'auditeur à la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, en mai 2013, à Ouagadougou (Burkina Faso). De plus, des députés cambodgiens accompagnés par le sous-chef du Bureau de la Francophonie ont participé à la réunion de la Commission de la coopération et du développement, à Québec.

Elle indique que le représentant de la section cambodgienne a répondu au questionnaire relatif au rapport de Mme Pascale Boistard, députée (France), du Réseau des femmes parlementaires sur la représentativité des femmes en politique et la question des quotas.

Elle rappelle que le 9 mai 2013, le Laos a officiellement reçu le Prix de la meilleure destination touristique du monde pour l'année 2013, distinction décernée par le Conseil de l'Union européenne pour le tourisme et le commerce et qu'à la fin du mois de mai 2013, la présidente de la section laotienne a participé à la revue du portefeuille de la coopération française en R.D.P. Lao avec les représentants du Ministère du Plan et de l'Investissement.

En juin, les représentants des sections cambodgienne, laotienne et vietnamienne ont répondu au questionnaire relatif à la coopération décentralisée dans l'espace francophone. Chaque pays a contribué au rapport d'activité de la Commission des affaires parlementaires qui sera débattu dans les jours suivants, lors de la session.

Mme **Boupha** souligne que de mai à juin, la section vietnamienne s'est engagée dans la préparation de la 5^e séance plénière et que du 8 juillet à la fin juillet 2013, la section laotienne se préparera pour le déroulement de la 5^e séance plénière de l'Assemblée nationale de la 7^e législature. Quant à la section cambodgienne, elle se prépare pour son élection générale de la 5^e législature qui sera organisée dans tout le pays le 28 juillet 2013.

Elle annonce l'ouverture en septembre 2013 de la première séance de la 5^e législature de l'Assemblée nationale du Cambodge et, au 4^e trimestre 2013, l'organisation par la section vietnamienne d'un colloque sur les Objectifs du millénaire pour le développement.

Elle informe également qu'en octobre 2013, se produira l'ouverture de la 6^e session de la 13^e législature de l'Assemblée nationale du Vietnam et que du 28 au 29 novembre 2013, la section laotienne sera le pays hôte de la 6^e réunion de la Région Asie-Pacifique.

En ce qui concerne les difficultés auxquelles est confrontée la Région, elle énumère le vieillissement de la population francophone; le manque de motivation pour l'apprentissage et les études en français ; l'insuffisance de budget pour prendre part aux réunions et séminaires accueillis par les autres régions, particulièrement la section laotienne qui ne peut participer qu'au Bureau et à l'Assemblée plénière de l'APF. D'ailleurs, elle regrette que la section du Vanuatu ne lui ait pas adressé son rapport d'activités depuis plusieurs années.

Mme **Bougnong Boupha** conclut en recommandant de renforcer davantage les programmes de coopération existants, de développer des nouveaux programmes de coopération bilatérale et multilatérale entre l'APF et les sections membres dans les domaines politique, socioculturel et économique ; de fournir davantage de projets attractifs de bourses, d'emplois et de sources de mobilité pour répondre aux ambitions de la jeune génération francophone.

Elle souhaite enfin promouvoir la solidarité francophone en vue du rayonnement de la Francophonie dans la région en augmentant des dialogues et séminaires, des formations et échanges sur les différents thèmes ; initier le programme de voyage-étude entre les groupes parlementaires francophones de la région ; renforcer les capacités des fonctionnaires et parlementaires de chaque section membre de l'APF en langue française et dans les affaires de l'APF.

Appelé à commenter ces points, le **Secrétaire général parlementaire** souligne que, malgré les difficultés qu'elle rencontre, la Francophonie est bien vivante en Asie du Sud-Est et que la Région est active au même titre que les autres. Il tient à saluer la détermination de la chargée de mission qui, en dépit d'une choquante agression dont elle a été victime à Paris, a poursuivi sa route pour assister à la présente réunion et à la session plénière qui se tiendra dans les prochains jours.

Le **Président Ouattara** salue à son tour l'engagement de la chargée de mission Asie-Pacifique et la remercie pour la présentation de son rapport. Il passe ensuite la parole au chargé de mission Europe.

8.4 Région Europe

Après avoir remercié la section ivoirienne d'accueillir l'APF pour le présent Bureau et la session des prochains jours, **M. Jean-Paul Wahl**, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), chargé de mission, rapporte que la Région Europe, invitée par le président de la section vaudoise, M. Wehli, a tenu son assemblée en novembre 2012, à Montreux. Les sections valaisanne et jurassienne se sont associées à la section vaudoise pour organiser cette 25^e Assemblée, dont « La relance économique et sociale durable » fut le fil conducteur et « les relations entre économies, entreprises et langues », le sujet spécifique.

Les participants ont examiné la place du français sous l'angle de l'économie des langues et dans l'activité d'une entreprise francophone à vocation internationale. Une attention particulière a été portée au rôle du français dans les universités technologiques de rang mondial tout comme à la bonne gouvernance, source de restauration de la confiance des entreprises et garantie de développement des sociétés. Une résolution visant à promouvoir la formation et la mobilité des jeunes dans l'espace francophone a été adoptée.

M. Wahl explique ensuite que la Conférence des présidents de section (CPS) s'est tenue à Berne (Suisse), le 7 juin 2013, à l'invitation de la présidente de section, Mme Anne Seydoux. En collaboration avec le professeur Anne Claude Berthoud et avec M. Vincent Moser, les présidents se sont penchés sur la question des enjeux du français et du plurilinguisme pour la science et sur le rôle du français en recherche appliquée.

La présidente de la section moldave, Mme Gutu Ana, y a abordé l'organisation de la 26^e Assemblée régionale qui se tiendra du 18 au 21 novembre 2013, à Chisinau. Cette Assemblée se penchera plus spécifiquement sur le rôle de la recherche et des chercheurs dans la relance économique et sociale durable et la promotion du français. **M. Wahl** signale que la CPS a décidé de répondre positivement à la requête introduite, le 1^{er} juin 2013, par l'Alliance française de Moldavie, demandant le cofinancement d'un programme de formation linguistique au bénéfice du Parlement moldave.

Par ailleurs, il précise que le parlement géorgien ayant confirmé sa demande d'être bénéficiaire du cursus en langue française sur le thème de « l'Union européenne, Francophonie. Regards croisés sur les relations internationales et la démocratie », des visioconférences débuteront à la rentrée académique 2013/2014. Elles seront accessibles non seulement aux parlementaires, agents d'assemblée et étudiants de l'université géorgienne partenaire, mais également à toute personne de la société civile qui, intéressée par la Francophonie et ce cursus de niveau universitaire, serait invitée par la section bénéficiaire.

Finalement, **M. Jean-Paul Wahl** annonce que, la prochaine CPS aura lieu en Roumanie (en Bucovine) au printemps prochain et que l'assemblée régionale se réunira en Pologne (à Varsovie), probablement en octobre 2014.

Le **Président Ouattara** ayant demandé si quelqu'un voulait intervenir, le **Secrétaire général parlementaire** remercie M. Wahl pour son rapport et le félicite du dynamisme de la Région. Cependant, il déplore que les contacts avec les institutions de l'Union européenne ne soient pas très fréquents et qu'il soit difficile de faire partager la flamme francophone avec ces dernières.

M. Jean-Pierre Dufau, député (France), félicite également la Région Europe et son chargé de mission. Il souligne ensuite le rôle important des actions développées avec le monde universitaire. Selon lui, ces alliances sont très importantes, particulièrement dans les pays où le français a parfois du mal à s'imposer au sein des sections de l'APF. Le travail amorcé en Géorgie et en Moldavie est, selon lui, très significatif à cet égard. Il conclut qu'il serait parfois opportun de regrouper le travail effectué par les instances universitaires et celui développé au sein des sections de l'APF afin d'augmenter les chances de concertation.

M. Wahl, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), indique qu'au niveau des instances européennes, il existe une réticence d'être représenté dans une institution qui n'est basée que sur l'usage d'une langue unique, comme l'APF. Par ailleurs, en réponse au commentaire de M. Dufau, il indique qu'il considère lui aussi la collaboration avec le monde universitaire comme très importante et plus particulièrement dans les pays ciblés actuellement par le programme de coopération.

(La séance est suspendue à 13 h 10 pour le déjeuner)

9. Coopération interparlementaire

9.1 Programmes de coopération de l'APF

a) Programme Noria

Le Président de l'APF passe la parole au Secrétaire général parlementaire **M. Jacques Legendre** pour présenter les dernières évolutions du programme Noria.

Avant de les présenter, le Secrétaire général parlementaire apporte les éléments de réponses suivants aux questions qui ont été soulevées lors de la présentation du rapport du Trésorier sur le ratio activités par rapport au fonctionnement.

Il indique que c'est l'OIF qui abonde à 90% le budget du programme Noria avec en outre, une subvention du Sénat français qu'il mentionnera. Il révèle que le programme Noria finance non pas un mais trois postes pleins qui profitent au secrétariat général tout entier puisque celui de Webmestre-documentaliste est entièrement financé par Noria. Il ajoute que l'assistante émarge également sur ce budget ainsi que la directrice du Programme qui outre Noria, coordonne d'autres actions notamment les stages relatifs au volontariat francophones de l'OIF et les fonctionnaires-stagiaires détachés par leur parlement d'origine.

Il souligne que les frais de fonctionnement dont il est question concernent les rémunérations d'une équipe de 3 personnes et qu'elles incluent les charges patronales et salariales dont le poids est très important en France puisqu'elles oscillent entre 53 et 54% du traitement brut.

Jacques Legendre révèle que la somme du coût des actions de coopération tous appuis confondus ont depuis le lancement du projet constitué environ 60% des appuis à l'exception de l'année 2012, où à sa demande, du fait du lancement de l'IMCIF, il a souhaité attendre que soient définis clairement les domaines d'intervention de l'IMCIF avant de lancer les actions propres à Noria pour éviter tout chevauchement.

Il se félicite de la vigilance des membres du Bureau en indiquant que si cet aspect n'avait pas été évoqué les années précédentes c'est bien que les éléments fournis étaient satisfaisants. Enfin, il ajoute que le ratio activités/fonctionnement n'a pas évolué depuis cinq ans et livrera les chiffres certifiés par l'expert-comptable de l'APF et validés par l'OIF.

Année	Montant subvention OIF	Part fonctionnement	%	Part activités	%	Observations
2007	465 000,00 €	187 602,52 €	40,34	277 397,48 €	59,66	
2008	490 000,00 €	190 106,21 €	38,80	299 893,79 €	61,20	Demande de report
2009	490 000,00 €	206 578,06 €	42,16	283 421,94 €	57,84	Intérimaire + report 2008 de 85 000 €
2010	445 253,00 €	182 976,89 €	41,10	262 276,11 €	58,90	
2011	548 700,00 €	189 244,87 €	34,49	359 455,13 €	65,51	Report additionnel de 194 730 €
2012	442 700,00 €	191 817,04 €	43,33	250 882,96 €	56,67	Demande de report

Le Secrétaire général parlementaire reprend ensuite les différentes réalisations du Programme depuis le début de l'année 2013.

Après avoir rappelé la mission principale du Programme Noria qui consiste en la modernisation des systèmes d'information des parlements du Sud, en la promotion de la Francophonie et au renforcement des compétences, il retrace les réalisations dans chacun des parlements bénéficiaires. Il s'agit des parlements de la Mauritanie, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Tchad dans le cadre de la modernisation des systèmes d'informations parlementaires et de la Bulgarie, de l'Arménie, de la Grèce et des Seychelles concernant la promotion de la Francophonie.

M. Legendre a par ailleurs regretté le délitement de la situation politique en Centrafrique qui du fait de sa suspension, n'est plus en mesure de bénéficier des actions du programme Noria.

Concernant le volet formation, le Secrétaire général parlementaire dit qu'en matière de **formations et de stages** (anciennement appui réseau) c'est à Brazzaville, au Congo, que s'est tenue les 13 et 14 juin dernier la dernière réunion du programme Noria au titre du volet *formation et stages*. Il souligne l'importance de l'objectif de ce séminaire atelier tout comme le choix du thème : intranet parlementaire : fonctionnement et avantages qui visent la mise en commun des informations et des savoir-faire consultables et exploitables. Il rappelle qu'au sortir du Bureau de Paris (février 2013), il a été décidé qu'il conviendrait de renforcer ce volet en accroissant et diversifiant les activités de formations destinées aux fonctionnaires comme aux élus.

M. Mathurin Coffi Nago, Président de l'Assemblée nationale du Bénin, salue l'assistance et remercie le Président Soro et la Côte d'Ivoire pour la chaleur de leur accueil. Il souhaite intervenir pour souligner la qualité du Programme Noria. Il rappelle que la cohésion des parlementaires se retrouve autour d'intérêts communs et le programme Noria en fait partie. Il énumère les actions réalisées au profit des parlementaires et des fonctionnaires du Bénin et se dit satisfait des acquis laissés par ce programme.

Il souhaite que l'OIF non seulement maintienne mais renforce le budget qui lui est alloué.

b) Séminaires parlementaires

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, rappelle que parmi les programmes de coopération interparlementaire mis en œuvre par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les séminaires parlementaires sont particulièrement appréciés. La preuve en est leur longévité et leur régularité.

Conformément à la décision du Bureau de Québec (2011) qui avait souhaité innover dans ce domaine en proposant la mise en place de séminaires spécialisés s'adressant aux membres d'une ou deux commissions sur des thèmes déterminés, le Secrétariat général a organisé un séminaire de ce type au cours du premier semestre 2013.

Ainsi, un séminaire parlementaire sur « *Les lois de finances et les lois de règlement, facteur de renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance* » organisé par l'APF en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et en étroite collaboration avec l'Assemblée nationale du Congo, s'est tenu à Brazzaville, les 29 et 30 avril 2013, sous la présidence de M. Justin Koumba, Président de l'Assemblée nationale qui a ouvert les travaux.

Destiné aux députés membres de la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale du Congo, élargi au Bureau de la Commission correspondante du Sénat, cet événement, en réunissant 70 personnes, a revêtu un caractère régional puisqu'y ont également participé des députés des Commissions des finances des parlements de la sous-région Afrique centrale (Cameroun et Gabon).

Modérés par le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale du Congo, **M. Sylvestre Ossiala**, président délégué de la section congolaise de l'APF et **M. Maurice Mavoungou**, président de la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale du Congo, les débats ont été animés par trois conférenciers : Mme Michèle André, ancienne ministre, 1^{ère} vice-présidente de la Commission des finances (France), M. Gaston Koumba, député, Commission des finances et du budget (Cameroun) et M. Charles Waline, haut fonctionnaire du Sénat français.

Ces deux journées de travaux ont permis aux parlementaires des différents pays représentés d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes et de comparer les systèmes institutionnels et les modes de fonctionnement de leurs Assemblées.

Un accent particulier a été porté à l'appropriation et l'application par les parlementaires congolais des directives de la CEMAC, le suivi de manière permanente de l'exécution du budget à travers les nouveaux mécanismes de bonne gouvernance entrés en vigueur, la mise en place des rapporteurs spéciaux pour le suivi de l'exécution du budget en cours, la transmission des lois de règlement dans les délais prescrits.

Eu égard à la qualité, à l'expérience et à la compétence des conférenciers ainsi qu'à la richesse du débat qui ont contribué au succès de cette manifestation, eu égard également aux besoins en formation du parlement congolais, les députés et sénateurs de la République du Congo participants ont souhaité que d'autres séminaires parlementaires puissent être programmés à Brazzaville par l'APF.

c) Séminaires pour fonctionnaires parlementaires

Outre le désormais classique stage organisé en commun par l'École nationale d'administration et le Parlement français qui continue à remplir parfaitement son rôle, **M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire**, rappelle que l'APF s'est efforcée de diversifier ses offres de stage.

En effet, depuis plusieurs années, et de façon accélérée depuis ces deux dernières années, la multiplication des activités et des partenariats a entraîné un accroissement de la charge de travail. La création et la diversification des stages obéissent à cette double exigence : appuyer le travail du Secrétariat général et promouvoir de jeunes cadres francophones. La jeunesse constitue depuis longtemps un engagement fort et stratégique des actions de l'APF.

c.1) Stage annuel sur l'organisation du travail parlementaire

Depuis 1997, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie participe au stage organisé conjointement avec le Parlement français et l'École nationale d'administration sur l'organisation du travail parlementaire, en finançant des bourses.

En application de la décision prise par le Bureau en février 2013, dix candidatures de fonctionnaires parlementaires ont été financées par l'APF pour l'édition 2013 de ce stage qui s'est tenu du 18 mars au 12 avril.

Six fonctionnaires venant des assemblées nationales de Centrafrique, de Côte d'Ivoire, du Liban, de Macédoine, du Sénégal ainsi que du Sénat de RDC ont bénéficié d'un financement direct de l'APF. En outre, quatre autres fonctionnaires parlementaires ont pu compléter cette promotion 2013 par des financements particuliers de l'APF. Il s'agit de deux fonctionnaires de l'Assemblée nationale du Laos et du Togo (sur programme APF-NORIA) et d'un fonctionnaire de chacune des deux chambres du Parlement haïtien (sur fonds d'aide spécifique de l'APF pour Haïti).

Le Secrétaire général parlementaire tient à souligner qu'avec ces dix bourses, il s'agit d'un effort particulièrement important de l'APF, dans la mesure où les années précédentes, seules 5 à 7 bourses étaient allouées par l'APF.

Les conférenciers étaient de hauts fonctionnaires du Parlement, secrétaires généraux, directeurs généraux et directeurs de services pour la plupart mais aussi un conseiller d'Etat, des secrétaires généraux de groupes politiques au Parlement et une journaliste de la Chaîne parlementaire. Les semaines, ponctuées chacune par des communications des auditeurs sur le fonctionnement de leur Parlement, ont été axées successivement sur la présentation des institutions françaises et sur le fonctionnement des Assemblées : séance, commissions, mais aussi ressources humaines, communications, relations internationales, groupes parlementaires, etc. Un député et un sénateur sont venus expliquer leur rôle dans leur assemblée et dans leur circonscription. Des journées se sont déroulées à l'Assemblée nationale et au Sénat. Les stagiaires ont également été reçus au Conseil constitutionnel. Enfin, l'APF a été présentée aux stagiaires par le secrétaire général administratif.

Depuis le début de ce programme, plus de soixante stagiaires venant d'une trentaine de pays différents ont bénéficié de cet enseignement.

c.2) Le programme Volontariat international francophone

Le volontariat francophone résulte de l'engagement personnel d'un jeune, qui a terminé ses études et souhaite apporter sa contribution au développement, tout en acquérant une expérience professionnelle enrichissante à l'étranger. Les jeunes de toutes les régions de l'espace francophone sont concernés par cet excellent programme mis en œuvre par l'OIF.

La coopération avec l'OIF s'est vue renforcée concrètement par la mise à disposition d'un jeune Volontaire International de la Francophonie (VIF) en 2011 et 2012 pour une période d'un an. **Le Secrétaire général parlementaire** estime que cette expérience positive et concluante se poursuit à notre satisfaction commune.

Le volontaire travaille au Secrétariat général en tant que chargé de mission, en apportant une réelle compétence. Le poste est financé à 100 % par l'OIF, ce qui rend la venue du volontaire d'autant plus appréciable.

Pour l'année prochaine, le dossier a été transmis à l'OIF. La réponse est positive et le profil demandé est plus technique puisqu'il s'agit d'un assistant en communication.

Puisque **M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire**, évoque le partenariat avec l'OIF, il profite de cette occasion pour remercier le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf qui a toujours prêté une oreille attentive aux préoccupations de l'APF. Il renouvelle également une fois encore ses remerciements à l'attention de l'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, qui a permis à l'APF de s'associer au programme des Jeunes Volontaires de la Francophonie. Il souligne que « l'action envers la jeunesse francophone ne doit pas faillir : les jeunes talents sont l'avenir de la Francophonie, ils ont besoin de nous ».

c.3) Stages au Secrétariat général de l'APF

A côté du volontaire qui est affecté au secrétariat de l'APF par l'OIF, l'APF a voulu produire son propre effort et, sur ses fonds, ouvrir un nouvel axe de sa collaboration avec les sections non représentées au sein du Secrétariat général.

L'accueil d'un fonctionnaire parlementaire d'un parlement du Sud répond à deux objectifs : d'une part diversifier l'équipe du Secrétariat général en l'ouvrant à des personnalités issues de sections non représentées dans l'équipe permanente, et d'autre part renforcer la connaissance de la francophonie parlementaire dans les parlements du Sud. Lors d'un stage de trois à six mois, le fonctionnaire a en effet l'occasion de découvrir le fonctionnement de l'APF, de se familiariser avec les différents programmes et d'établir des contacts plus personnels qui facilitent ensuite la communication entre l'APF et son parlement. Les candidats sélectionnés étant parfaitement francophones, ils peuvent dès leur arrivée contribuer positivement aux travaux de l'APF. Les fonctionnaires recrutés doivent par ailleurs justifier d'une expérience minimale de deux ans et leur affectation aux relations internationales est un atout supplémentaire. Pour les modalités pratiques de ce stage, le SGP a rappelé que l'APF prend en charge les frais liés au déplacement et à l'hébergement du stagiaire mais que le parlement qui détache le fonctionnaire s'engage parallèlement à continuer à lui verser son salaire et à lui conserver son poste qu'il réintègre dès son retour.

Les premiers à bénéficier de ce stage ont été Mme Bui Thu Phuong de l'Assemblée nationale du Vietnam et M. Prosper Azouko Bassolé de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. Depuis lors, trois nouveaux fonctionnaires ont bénéficié de ce dispositif : M. Rénovat Niyozima du Sénat du Burundi, M. Jean-Edgar Ais du Sénat d'Haïti et M. Ratha Heng de l'Assemblée nationale du Cambodge. Si la répartition par genre de ces fonctionnaires n'a pas été parfaitement respectée, la répartition géographique est plus satisfaisante puisque l'APF a pu accueillir deux représentants de la région Asie-Pacifique, un représentant de la sous-région Caraïbes et, à l'intérieur de la région Afrique, une personne originaire d'Afrique de l'Ouest et une autre de l'Afrique centrale. De même, sur cinq personnes, trois provenaient d'une Assemblée nationale et deux d'un Sénat, même si sur ces points le Secrétariat général de l'APF est totalement dépendant des candidatures présentées par ses sections.

Concernant le dernier chargé de mission, M. Ratha Heng, le SGP précise qu'il est à l'origine, avec sa collègue et prédécesseur Mme Bui Thu Phuong du Guide des secrétaires administratifs qui a été envoyé à chaque section. Le SGP tient ici à adresser à la section cambodgienne ses sincères remerciements.

Le prochain volontaire attendu est M. Amadou Thimbo du Sénégal en octobre 2013. Les modalités de son stage seront précisées ultérieurement. Le SGP ne doute pas que lui aussi saura se montrer à la hauteur et représenter valablement tout à la fois, le Sénégal, l'APF et la Francophonie. L'APF enverra les courriers pour le prochain appel à candidatures à la rentrée prochaine, le SGP espère que les sections seront nombreuses à y répondre.

Les résultats de ces expériences ne peuvent qu'encourager l'APF à maintenir un tel dispositif de coopération, si les finances de l'APF le permettent.

Ce mécanisme est aujourd'hui parfaitement rodé et les fonctionnaires parlementaires qui viennent travailler au Secrétariat général ont pris toute leur place dans l'équipe. Ils apportent au Secrétariat général un précieux soutien comme cela a été indiqué dans la partie de ce rapport consacrée aux activités du Secrétariat général (point A.7.1). Autre remarque qui mérite d'être faite, une fois revenus dans leur parlement, ces chargés de mission « temporaires » constituent d'excellents relais de l'APF qu'ils contribuent à faire mieux connaître et mieux comprendre. Le SGP estime que cela paraît tout à fait positif pour l'APF.

Il ajoute avoir également poursuivi la politique d'accueil d'étudiants au secrétariat général.

Ainsi, pour la huitième année consécutive, l'Assemblée nationale du Québec a contribué au fonctionnement du Secrétariat général en envoyant, pour une période universitaire, un stagiaire québécois. Mme Dominique S. Montpetit a rejoint en janvier 2013 l'équipe du Secrétariat et, à titre de chargée de mission, a grandement appuyé les conseillers. Mme Montpetit a notamment été impliquée dans la préparation et l'organisation des réunions de la Commission politique. Elle a également œuvré à la préparation de la 6^e édition du Parlement francophone des jeunes d'Abidjan (juillet 2013). L'efficacité et la qualité de son travail ont grandement contribué au fonctionnement du Secrétariat général.

Ce programme de stage est rendu possible grâce à la contribution de l'Assemblée nationale québécoise et de l'Université Laval. Il fournit chaque année à un jeune québécois l'opportunité de se familiariser avec le fonctionnement d'une organisation interparlementaire. Le SGP remercie vivement l'Assemblée nationale québécoise de cette contribution qu'il espère pérenne et la félicite pour la qualité remarquable des stagiaires qu'elle envoie dont Mme Montpetit constitue une excellente illustration.

Par ailleurs, M. Jules Chrétien Obama, de nationalité camerounaise, qui avait été l'an dernier, notre volontaire international francophone au Secrétariat général, a suivi depuis lors de brillantes études au sein du Master 2 de diplomatie et négociations stratégiques de l'Université de Paris XI.

Dans ce cadre, et depuis la mi-mai, il effectue un stage au Secrétariat général.

Associé aux travaux des divers conseillers, il a ainsi notamment travaillé à la finalisation du recueil des procédures et des pratiques francophones au sein de l'espace francophone et a apporté son concours technique, non seulement aux programmes jeunesse mais aussi à un rapport de la Commission des affaires parlementaires, sur un sujet qu'il a étudié cette année dans le cadre de ses études : la coopération décentralisée dans l'espace francophone.

Connaissant parfaitement le fonctionnement du Secrétariat général, il a donc pu être immédiatement opérationnel.

d) Programmes à destination de la jeunesse

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, indique aux membres du Bureau qu'il centrera son intervention sur la 6^e édition du PFJ.

Il informe le Bureau que plus de 30 sections ont confirmé leur participation et ont dépêché à Abidjan près de 80 jeunes. Il ajoute que les jeunes sont installés sur la lagune d'Ebrié, et ont pris leurs quartiers dans un hôtel confortable et pratique près de l'aéroport Félix Houphouët Boigny.

Il note que le taux de participation de cette sixième édition est excellent et comparable à celui enregistré lors des précédentes éditions. Il fait observer que toutes les régions de l'APF sont représentées.

Il ne reviendra pas en détail sur les modalités de sélection de cette Session du PFJ mais fait remarquer que la fixation des modalités d'organisation et des paramètres de cette sixième session respecte les orientations dégagées, lors des Bureaux de Bruxelles et Paris. Il rappelle que ces orientations impliquent notamment une étroite collaboration avec la section hôte.

Il indique que le Secrétariat général, sous son autorité, a veillé à ce qu'une large publicité soit faite concernant les échéances relatives à l'organisation du PFJ d'Abidjan, notamment par la mise en ligne dans le site internet de l'APF de toutes les informations utiles entourant cette manifestation.

Il informe les membres du Bureau, qu'une page Facebook ainsi qu'un site internet spécialement dédié au PFJ, ont été créés pour cet événement. Il souligne que grâce à ces plateformes numériques, l'APF rencontre déjà un grand succès car elles sont très utilisées, notamment le groupe Facebook privé qui permet aux jeunes de discuter directement entre eux.

Il poursuit son intervention en évoquant le concours de joutes oratoires. Il indique qu'il s'agit pour le Secrétariat général d'une innovation dans le programme du PFJ. Il souligne que tous les participants présents à Abidjan seront initiés durant leur séjour à l'art de la prise de parole en public.

Il mentionne que la finale de ce concours se déroulera devant l'Assemblée plénière le vendredi 12 juillet 2013 dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

M. Jacques Legendre, précise que comme pour la session du PFJ de Paris (juillet 2009), les thèmes de cette sixième édition du PFJ ont été déterminés en concertation entre les présidents des commissions permanentes de l'APF, la section ivoirienne et le Secrétariat général.

Il précise que le PFJ fonctionnera à la manière d'un parlement. Son objectif sera l'adoption de quatre textes (un par commission) qui seront ensuite présentés à l'issue de l'Assemblée plénière de l'APF puis au Sommet des chefs d'État et de gouvernement comme il est d'usage depuis le Sommet de Beyrouth. Il fait un bref rappel des thèmes retenus.

Il ajoute que ces thèmes seront examinés par les quatre commissions du PFJ puis en séance plénière. Il explique que la répartition des jeunes entre les quatre commissions a été effectuée en tenant compte du thème pour lequel les jeunes ont manifesté un intérêt au cours de leur sélection, des équilibres géographiques entre les différentes régions, et de l'équilibre en termes de genre. Il indique également aux membres du Bureau qu'un contact aura lieu entre les jeunes et les commissions permanentes de l'APF.

Il donne aux membres du Bureau, lecture du schéma général du programme du PFJ.

M. Legendre termine son intervention par quelques précisions relatives aux Parlements nationaux de jeunes. Il rappelle aux membres du Bureau que conformément aux décisions du Bureau de Paris (février 2013), le Secrétariat général a mobilisé toutes ses ressources afin de permettre le bon déroulement de la sixième session du PFJ. Il indique que plusieurs parlements ont manifesté leur intérêt pour ce programme de coopération parlementaire. Il souligne que lors de la Régionale Afrique qui s'est tenue dernièrement à Yaoundé, les sections du Bénin, du Congo et du Cameroun ont manifesté leur intention d'installer rapidement leur parlement national des jeunes. Il propose de soutenir la candidature du Congo Brazzaville et du Bénin après avoir évalué les dépenses liées à l'organisation de la sixième session du PFJ.

M. Legendre conclut en faisant part de toute sa satisfaction de voir les jeunes de l'espace francophone nouer entre eux des liens forts d'amitié. Il rappelle que le Bureau est particulièrement attaché au PFJ et salue la mobilisation des sections pour avoir permis aux jeunes de faire de ce déplacement en terre ivoirienne un réel succès.

9.2 Participation de l'APF à l'Initiative multilatérale de coopération parlementaire (IMCIF)

Le **Président Ouattara** invite le Secrétaire général parlementaire à présenter le sujet.

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, indique que l'IMCIF est un dispositif visant à fédérer les appuis de coopération de parlements francophones en faveur d'Assemblées de pays en transition démocratique et en sortie de crise. Il se veut avant tout une démarche, une méthode, une façon de faire de la coopération parlementaire en concertation entre parlements francophones. Son fonctionnement repose sur le principe de l'égalité entre ses membres et de l'autonomie de chacun d'eux. Il vise également à renforcer les coopérations Sud-Sud.

Il indique que pour l'instant, les parlements suivants ont accepté de prendre part à des actions organisées dans le cadre du programme expérimental en cours en Côte d'Ivoire : la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée nationale française, l'Assemblée nationale du Québec, l'Assemblée nationale du Sénégal, la Chambre des représentants du Maroc, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Sénat français. En outre, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) et l'Université Senghor d'Alexandrie peuvent être assimilées à ces partenaires puisqu'elles se sont associées à différents niveaux à des activités de l'IMCIF.

L'APF a décidé de participer à cette initiative à travers ses programmes de coopération et de confier au Secrétariat général sa coordination lors de la réunion du Bureau de Paris (février 2013).

M. Legendre rappelle que l'IMCIF Côte d'Ivoire est un dispositif ouvert à l'ensemble des parlements souhaitant s'y associer et que les parlements voulant adhérer à ce regroupement n'ont qu'à contacter le Secrétariat général de l'APF.

Il spécifie que l'idée d'une meilleure coordination des actions de coopération des parlements francophones a, à de nombreuses reprises, été évoquée au sein des instances de l'APF. En effet, les inconvénients d'une mauvaise communication entre les parlements et entre ces derniers et l'APF sur les actions de coopération mises en œuvre ont souvent été dénoncés comme une entrave à la mise en place d'une coopération parlementaire efficace, cet état de fait aboutissant à la mise en place d'actions parfois redondantes, souvent non complémentaires et amoindrissant toujours l'efficacité globale des dispositifs de coopération.

Faisant notamment suite aux différents appels émis au cours des réunions de l'APF, il est apparu possible, à partir des demandes exprimées par l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire après sa réintégration en juillet 2012, de développer, à titre expérimental, un dispositif de coordination des actions de coopération, et ce, afin de rationaliser et d'harmoniser les interventions de ces derniers tout en favorisant une coopération parlementaire francophone efficace axée sur l'obtention de résultats.

Le retour dans le giron démocratique de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire lors de la session de Bruxelles (juillet 2012), les demandes d'assistance présentées par cette dernière à plusieurs parlements et à l'APF ont constitué l'élément déclencheur d'un projet-pilote « IMCIF ».

À ce jour, six projets ont été réalisés et six autres sont en cours de réalisation en Côte d'Ivoire.

Il invite les membres du Bureau à prendre connaissance de l'état d'avancement de ces derniers dans son rapport écrit.

M. Legendre indique que la mise en œuvre de l'IMCIF en Côte d'Ivoire est particulièrement encourageante. Les projets arrêtés suite à la mission d'évaluation se mettent en place progressivement à la satisfaction de tous et, notamment de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ; aucun blocage, aucun retard ne sont, pour l'instant, à déplorer : la coopération entre les différents acteurs est parfaite.

Au-delà de la simple mise en œuvre des projets, l'IMCIF a contribué à établir un dialogue direct entre des parlements pratiquant la coopération parlementaire sur des questions autres que la Côte d'Ivoire.

En outre, l'IMCIF a permis d'affirmer les atouts des parlements francophones dans la coopération parlementaire.

L'IMCIF apparaît aujourd'hui comme une banque potentielle d'experts, ainsi le PNUD l'a contactée pour trouver des experts parlementaires sur des questions techniques.

La démarche de l'IMCIF en Côte d'Ivoire a retenu l'attention d'USAID qui lui a demandé d'assurer, pour son propre compte, l'évaluation des besoins de l'Assemblée nationale.

Après quelques mois de fonctionnement, et alors que le mécanisme n'en est encore qu'au stade expérimental, il est possible de constater que :

1. L'IMCIF répond à un vrai besoin et permet la mise en œuvre d'actions de coopération efficaces entre parlements francophones;
2. L'IMCIF contribue à développer le dialogue direct entre structures parlementaires chargées de la coopération dans différents pays ;
3. La qualité de l'offre de coopération de l'IMCIF, sa compatibilité avec les besoins des parlements francophones ont été reconnues par plusieurs grands acteurs de la coopération internationale ce qui pourrait, à terme, permettre aux parlements francophones de devenir un partenaire central pour ces structures anglophones, mais disposant souvent de moyens importants ;
4. La démarche engagée avec l'IMCIF a reçu l'approbation des plus hautes autorités de la Francophonie institutionnelle (Secrétaire général de la Francophonie et Administrateur de l'OIF) qui y voient un excellent moyen d'affirmer la réalité du fait francophone.

Le **Président Ouattara** salue à son tour le succès de cette Initiative qui l'intéresse au plus haut point. Il spécifie que son parlement, l'Assemblée nationale du Burkina Faso, a souhaité s'associer à cette démarche novatrice de manière ponctuelle.

Il spécifie également que lors de sa dernière réunion, la Région Afrique a adopté une résolution soutenant cette initiative.

M. Robert Aubin, député (Canada), président de la Commission des affaires parlementaires, indique que malgré sa récente arrivée en poste, il a pris connaissance de plusieurs documents sur l'IMCIF, ce qui soulève chez lui plusieurs interrogations. Il indique que le document le plus énigmatique est sans équivoque celui du programme de l'IMCIF.

Il indique comprendre que le rôle de l'APF au sein de la coopération interparlementaire francophone est celui de chef de file. En outre, il va de soi pour lui que l'IMCIF doit faire partie de l'APF. Or, aujourd'hui le rôle de l'APF n'est pas clair : est-il un leader de coopération ou une courroie de transmission pour les parlements de l'IMCIF ?

En outre, il indique qu'il faudrait faire une analyse détaillée du projet pilote en cours en Côte d'Ivoire : quels sont les rôles de chacun ? Qui parle au nom de l'IMCIF ? Quelle est la tête dirigeante de l'IMCIF ?

La grandeur du succès de l'IMCIF repose sur des réponses à ces questions.

Mme Michèle André, sénatrice (France) indique que les questions soulevées par le nouveau président de la Commission des affaires parlementaires sont les mêmes que celles posées par son prédécesseur lors de la réunion de la Commission des affaires parlementaires tenue à Maurice en mars 2013.

Elle souhaite ajouter trois questions complémentaires :

- Comment développe-t-on l'IMCIF ?
- Quel est le rôle de la Commission des affaires parlementaires au sein de ce dispositif ?
- Comment utiliser le modèle de l'IMCIF dans d'autres situations ?

M. Legendre rappelle que l'APF est une Assemblée parlementaire. Lorsque cette dernière perçoit que plusieurs de ses parlements membres font une coopération qui est parfois redondante et disparate elle adresse une réponse concertée à la situation. Lorsqu'il a été constaté que l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire devait reconstruire totalement son parlement, elle a demandé de l'aide à plusieurs parlements. Sans prendre garde, chaque parlement aurait lancé dans son coin des programmes de coopération sans coordination. Il a ainsi été décidé de mettre en commun, rechercher une synergie, répartir des tâches.

L'IMCIF n'est pas une question de direction, il s'agit d'une question de coordination et de mise en commun de moyens.

Au sein de l'APF, il y a une commission responsable de suivre les actions de coopération : la Commission des affaires parlementaires. À ce titre, elle est encouragée à effectuer un suivi de l'implication de l'APF au sein de l'IMCIF. Il n'est en aucun cas envisagé que la Commission des affaires parlementaire ne joue pas ce rôle : celui du suivi des actions de l'APF au sein de l'IMCIF.

M. Jacques Chagnon (Québec) indique que l'IMCIF est avant tout une initiative de parlements. Il se réjouit que l'APF s'y soit jointe, mais il souhaite rappeler que c'est une initiative de parlements pour améliorer la coordination des aides aux parlements en sortie de crise et des parlements aspirant à s'améliorer.

Il indique que la coopération est prioritaire à l'Assemblée nationale du Québec et, qu'à cet effet, il a augmenté en 2013 les budgets pour qu'il soit possible de faire plus de coopération et afin que des gens du Québec puissent intervenir dans d'autres parlements.

Or, à la lecture des demandes de coopération adressées à l'Assemblée nationale du Québec, un constat a été réalisé : celui d'une désorganisation des demandes d'une part et, d'autre part, d'une désorganisation de l'offre entre les parlements francophones œuvrant dans ce domaine, chacun prenant des initiatives sans aucune coordination.

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et le Secrétariat général ont défini une liste de 29 projets. Chaque parlement a été invité à rejoindre la mise en œuvre de ces projets. Le Québec a décidé de s'impliquer sur les archives et le centre de documentation. D'autres parlements ont décidé d'intervenir dans d'autres domaines.

Il souligne aussi que l'ASGPF, à travers les secrétaires généraux, a un rôle à jouer dans la mise sur pied et la coordination de l'IMCIF.

M. Chagnon remarque que l'expérience en Côte d'Ivoire est une expérience marquante. Il y a maintenant des demandes d'expertises adressées à l'IMCIF provenant de bailleurs des fonds internationaux intervenants au parlement de Côte d'Ivoire. Ces bailleurs de fonds, qui font généralement appel à des consultants externes coûtant très cher et ayant des résultats parfois limités, souhaitent associer l'IMCIF à leur action en Côte d'Ivoire. C'est une bonne nouvelle que grâce à l'IMCIF, les parlements francophones réussissent lentement à occuper cet espace.

Il indique par ailleurs que le président et le Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire sont en contact constant avec les parlements francophones impliqués dans l'IMCIF et qu'il se crée ainsi une réelle synergie.

Il invite tous les parlements souhaitant participer à cette initiative de la rejoindre : plus il y aura de monde, plus il y aura de ressources et c'est tant mieux. Tout le monde est en mesure d'aider dans ces planifications. Tout le monde est en mesure d'appuyer.

Il indique qu'en plus de son implication dans l'IMCIF, l'Assemblée nationale du Québec continue d'entretenir des relations bilatérales qui, avec le temps, pourraient se permuter au sein de l'IMCIF.

Il conclut en indiquant que l'IMCIF est un projet nécessaire dans la nouvelle réalité internationale, car ce dernier conjugue bonne gouvernance, efficacité et diminution des coûts, car absence de dédoublement.

Madame Andrée Champagne, sénatrice (Canada) indique que malgré les explications données, il est clair que seul un petit nombre de parlements a fait le choix de se regrouper. Elle souhaite savoir qui a impulsé cette initiative ? Qui a décidé de faire ça ?

M. Chagnon (Québec) répond que le processus de communication a été informel, entre parlements entretenant des programmes de coopération bilatéraux.

Il propose de se tourner vers l'avenir et indique que si le parlement canadien souhaite se joindre au projet, il sera le bienvenu.

Madame Champagne (Canada) spécifie que son but n'est pas de trouver un coupable mais de faire en sorte que les erreurs commises ne se reproduisent pas.

M. Jean-Charles Luperto (Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles) souligne que l'IMCIF, c'est avant tout des parlements qui, dans leur indépendance et souveraineté, se sont concertés et ont décidé de prendre une initiative à l'endroit d'un parlement, celui de Côte d'Ivoire. Ces parlements ont souhaité y associer l'APF par souci de collégialité.

M. Mathurin Coffi Nago (Bénin) indique qu'il y avait urgence à intervenir en Côte d'Ivoire ce qui a amené les initiateurs à aller vite dans le développement du projet. Il y a certainement eu un déficit de communication, mais il est explicable par l'urgence de la situation. Il est désormais nécessaire de tirer les leçons : ce type d'action nécessite une période de communication et de maturation afin que tous soient aux mêmes niveaux d'information. Maintenant, c'est le cas, car les informations ont été envoyées à tous.

Il indique que puisque le train est démarré, le Bénin se met dans le train. Il invite les autres parlements à faire de même.

M. Jacques Legendre indique que nul ne peut ignorer l'IMCIF : c'est un beau projet de travailler en synergie avec des parlements qui veulent aider d'autres parlements. Le suivi de la coordination de l'APF sera suivi par la Commission des affaires parlementaires et le Bureau en sera saisi également.

Le **Président Ouattara** conclut en indiquant que cette expérience permettra à tous de grandir et de s'améliorer.

10. Relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

10.1 Accord-cadre APF/OIF

Le **Président Ouattara** invite le Secrétaire général parlementaire à présenter le sujet.

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, indique que le Bureau de Paris (février 2013) a autorisé le Secrétaire général parlementaire à entamer avec les autorités

concernées un travail visant à mettre à jour l'accord-cadre liant l'APF et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il s'agissait initialement d'une légère actualisation de cet accord, qui date de 2000, afin que ce dernier reflète les nouvelles réalités de nos organisations.

Ce sujet relevant du champ de compétence de la Commission politique, il avait été convenu de le mettre à l'ordre du jour de sa réunion de Rabat (avril 2013).

Les représentants de l'OIF présents à Rabat n'étant pas en mesure de s'exprimer sur la question, l'étude de ce sujet a été reportée à la prochaine réunion. Or, depuis, de nouveaux développements nécessitent de mettre à nouveau ce sujet à l'ordre de jour du Bureau.

M. Legendre spécifie que dans un courrier datant du 29 mai 2013 lui étant adressé, le Secrétaire général de la Francophonie recommandait à l'APF et à l'OIF de renoncer à la Convention qui les lie. Ce courrier explique que, depuis la signature de cette Convention, plusieurs textes seraient venus consolider les institutions francophones et préciser leur fonctionnement et leurs interactions. Ces textes confèreraient à l'APF le même statut et les mêmes spécificités que ceux prévus dans le texte de la Convention et représenteraient donc une base appropriée pour encadrer les relations entre nos deux institutions.

Sensible à la demande du président Diouf, le Secrétariat général a procédé à une analyse poussée des textes mentionnés dans le courrier, analyse qui a mis en exergue le fait que plusieurs dispositions de la Convention régissant les relations entre l'APF et l'OIF ne sont pas intégrées dans ces textes fondamentaux. En effet, dans ces textes, il s'agit plutôt de définir les modalités de participation de l'APF aux instances de la Francophonie.

La Convention entre l'APF et l'OIF reprend et détaille les dispositions de l'annexe 2b de la Charte de la Francophonie de 1997. Cependant, le contenu de cette annexe n'est pas repris dans la Charte de la Francophonie adoptée en 2005, version qui est actuellement en vigueur. La renonciation à la Convention signifie donc la disparition définitive de dispositions qui revêtent une grande importance pour l'APF.

En effet, bien que les modalités de participation de l'APF aux instances de la Francophonie et que son statut d'Assemblée consultative de la Francophonie ne soient pas menacés, la renonciation à cette Convention pourrait avoir des répercussions sur différents programmes importants de l'APF et rendrait particulièrement vagues les engagements et les obligations de l'OIF envers l'APF.

M. Legendre souligne que face à ce constat, il a repris contact avec le cabinet du Secrétaire général. Il apparaît que des ouvertures sont possibles, mais la date tardive, par rapport à la session, de la réception du courrier du Secrétaire général n'a pas permis de conclure à ce jour.

C'est pourquoi, considérant notamment la situation actuelle de transition dans laquelle l'APF se trouve, il propose que le Secrétariat général poursuive son travail avec le cabinet du Secrétaire général de la Francophonie afin de trouver une solution qui sera présentée lors de la prochaine réunion du Bureau.

M. Jean-Pierre Dufau (France) indique que, dans ce domaine, il ne faut rien précipiter. Il faut faire effectivement l'état des lieux.

M. Michel de Lamotte (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) remercie M. Legendre d'avoir apporté des éclaircissements sur le dossier. Il souhaite préciser que la négociation de ce montage institutionnel aura un impact certain sur la place de l'APF au sein de la francophonie institutionnelle. Il souhaite savoir qui seront les autorités politiques de l'APF qui négocieront ce dossier.

M. Pascal Terrasse (France) indique que ce qui lie l'APF et l'OIF est une charte. Pour faire fonctionner une charte, chaque partie doit être en accord, sinon elle peut la dénoncer. Il est important d'informer le Secrétaire général de la francophonie qu'il y a une nouvelle équipe à la tête de l'APF et il faut laisser le temps à cette nouvelle équipe de prendre connaissance des choses avant de se prononcer. L'OIF est une organisation qui prend de plus en plus d'ampleur, mais qui a de moins en moins de moyens, il faudra en demeurer conscient.

M. Jacques Legendre indique qu'il faut effectivement regarder de près cette proposition, car elle aura un impact sur la place de l'APF dans la francophonie institutionnelle et que ce n'est pas à quelques jours de la fin de son mandat qu'il demandera à l'APF de renoncer à un document fondamental.

10.2 Mémoire sur le financement de la Francophonie internationale

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, rappelle que lors de la réunion du Bureau, tenue à Phnom Penh en février 2012, Mme Andrée Champagne, présidente de la section canadienne, avait présenté, au nom de sa section, un mémoire sur le financement de la Francophonie internationale. A l'issue de la discussion nourrie qui avait suivi, le Bureau avait décidé que la Commission des affaires parlementaires examinerait, au fond, le mémoire présenté par la section canadienne et reviendrait ensuite présenter ses propositions devant le Bureau lors de la réunion de juillet 2012.

La Commission des affaires parlementaires, lors de sa réunion tenue à Vancouver en mars 2012, avait ainsi adopté en ce sens un document de travail composé d'un mémoire et d'une résolution tendant à mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement et sa coopération avec l'APF.

Par ailleurs, le Bureau de Phnom Penh avait également mandaté le SGP afin de prendre l'attache de l'OIF pour obtenir des éléments d'information sur le budget de la Francophonie, ce qu'il avait fait par courrier adressé à l'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime.

Dans ce courrier -avec copie au Secrétaire général de la Francophonie- il avait repris les termes employés dans le mémoire de la section canadienne en demandant à l'OIF des éléments de réponse au questionnaire suivant :

- Evolution des ressources financières de la Francophonie depuis 1990 (par périodes de cinq ans) et retombées financières sur l'OIF de partenariats avec d'autres institutions
- Mode de financement de la Francophonie en comparaison avec ceux de communautés comparables.
 - Niveaux actuels et souhaitables de contribution des États et gouvernements membres compte tenu des missions et fonctions de la Francophonie telles qu'arrêtées par les Sommets des chefs d'État et de gouvernement ;

- Impact de la crise actuelle sur le niveau des contributions des États et des gouvernements et de la cadence de leurs versements ;
- Répartition souhaitable entre les divers crédits en provenance des États et gouvernements membres ;
- Communication d'un état des dépenses de l'OIF répondant au besoin d'information des parlementaires soucieux de rendre compte à leurs électeurs.

Dans sa réponse datée du 11 juin 2012, l'Administrateur de l'OIF a indiqué :

« Comme vous le savez, l'Organisation internationale de la Francophonie est une institution intergouvernementale dont les États et gouvernements membres définissent les orientations stratégiques et prennent les décisions nécessaires à son bon fonctionnement. C'est dans cet esprit qu'ils nomment un Commissaire aux comptes [...] chargé d'attester la régularité des comptes et d'éclairer les États et gouvernements sur la bonne utilisation des fonds qui sont alloués à l'Organisation.

Ainsi, afin de rester fidèle à cet esprit et à la logique de gouvernance institutionnelle de la Francophonie, je recommande aux membres du Bureau de prendre l'attache des représentants de leurs pays respectifs auprès de nos instances afin d'obtenir ces informations.

Bien évidemment, je demeure à votre disposition afin d'éclairer vos membres quant à nos modes de financement ou toute autre question budgétaire ».

Sur ce sujet, le Bureau de l'APF tenu à Bruxelles en juillet 2012, avait entendu le président de la Commission des affaires parlementaires, M. Pierre De Bané. Puis le Président Diouf avait été interrogé lors de la session par un membre de la Commission.

Lors de la réunion du Bureau tenue à Paris en février 2013, cette question avait également été évoquée. Les membres avaient alors considéré qu'ils n'avaient pu prendre connaissance, suffisamment en amont, du rapport commandé par la section canadienne à M. Flageole, ancien vérificateur général adjoint du Canada et que ce point devait être formellement inscrit à l'ordre du jour du Bureau.

Lors de sa réunion de mars 2013, tenue à Pointe-aux-Piments (Maurice), la Commission des affaires parlementaires avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Bureau d'Abidjan (juillet 2013) ainsi que la communication préalable aux sections du mémoire et du rapport de M. Flageole, ce qui avait été fait.

Pour être complet, le SGP rappelle enfin que le Bureau de Phnom Penh avait souhaité que, dans le contexte budgétaire tendu de l'ensemble des États francophones en raison de la crise internationale, les sections soient sensibilisées afin de peser sur leurs propres gouvernements pour sanctuariser les budgets nationaux affectés à l'APF et aux opérateurs de la Francophonie. C'est la raison pour laquelle, avec le Président Kaboré, M. Legendre avait adressé un courrier à l'ensemble des sections en ce sens. Lors du Bureau de Bruxelles (2012), il avait pu remercier les sections du Québec et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui avaient fait part de leurs actions dans leurs courriers de réponse.

Le SGP ajoute que s'il n'est pas anormal pour l'APF de s'interroger sur les moyens financiers de l'OIF il rappelle que l'APF est une assemblée parlementaire consultative et non une assemblée parlementaire de plein exercice.

Le **Président Ouattara** remercie le Secrétaire général parlementaire et profite de l'occasion pour saluer une nouvelle fois Pierre De Bané pour l'excellent travail qu'il a mené sur ce dossier très important. Il ouvre ensuite les discussions sur ce sujet.

M. Robert Aubin (Canada) s'apprêtait à faire le même constat historique dans le déroulement de cette question. A la lecture des documents, il lui semble cependant ne pas percevoir le moindre doute quant à la qualité de l'exercice financier de l'OIF mais simplement ce désir pour l'APF de remplir son mandat à titre d'assemblée consultative et de fournir aux représentants de chacune de ses sections l'information nécessaire pour aller défendre les budgets de la Francophonie au sein des parlements. Avoir une compréhension du budget de l'OIF aiderait les parlementaires dans leurs parlements respectifs à pouvoir maintenir le financement de l'OIF. Il se demande s'il ne serait pas possible que, dans le cadre d'un prochain Bureau de l'APF, un échange puisse avoir lieu avec l'Administrateur de l'OIF afin de partager l'information qui pourrait servir aussi bien à l'OIF qu'à l'APF.

Mme Michèle André (France), rappelle que l'APF n'a pas vocation à contrôler l'OIF mais que dans chacun des pays francophones, les commissions des finances doivent veiller à l'ordonnancement des finances publiques. Elle rappelle que Mme Henriette Martinez, alors présidente déléguée de la section française de l'APF, avait communiqué au Bureau de l'APF les chiffres de la participation financière de la France au développement de la Francophonie. A ce titre, elle souligne que chacun peut obtenir une telle information au sein de son propre parlement mais qu'il y a aussi besoin d'avoir des informations budgétaires de la part de l'OIF. Les parlementaires sont des alliés de l'OIF et forcément aussi ses financeurs. L'OIF devrait donc voir dans cette démarche un soutien et une confiance, là où peut-être, elle a inscrit une interrogation méfiante.

Le SGP croit qu'il est parfaitement légitime pour l'APF d'avoir des informations sur le financement de l'OIF, ne serait-ce que pour pouvoir l'aider à résister à la tentation de diminution de ses crédits dans les différents parlements. L'Administrateur de l'OIF s'est dit prêt à fournir toute information sur les questions qui lui seraient posées par les parlementaires. Il sera donc utile dans l'avenir de reprendre contact avec M. Duhaime pour lui demander des informations destinées à aider les parlementaires au sein de leurs parlements à faire en sorte que l'OIF continue d'avoir les moyens dont elle a besoin pour pouvoir fonctionner. Il ajoute qu'il est utile de veiller à ce que cela ne soit pas perçu comme un contrôle tatillon que l'APF souhaiterait exercer sur l'OIF.

11. Préparation de la XXXIX^e Session de l'APF (Abidjan)

Le **Président Ouattara** constate que le Président de la section ivoirienne a déjà présenté le déroulement de la Session en début de réunion. Il renvoie les membres du Bureau à la documentation écrite et demande s'il y a des commentaires ou questions sur l'ordre du jour et sur l'ordonnancement des travaux proposés.

Le **Président Jacques Chagnon** (Québec) propose l'adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour proposé est adopté.

Élections

Sur le point portant spécifiquement sur les élections aux différents postes de l'Assemblée, le **Président Ouattara** donne des précisions quant à la procédure applicable. Il souligne que ces élections doivent se dérouler à la fin de la séance plénière de la présente session.

Ainsi, il rappelle que selon l'article 10.1 du Règlement de l'APF, le mandat des membres élus du Bureau se termine à la fin de la deuxième session suivant celle de leur élection. Il ajoute également que selon l'article 12.4, chaque commission doit élire pendant la session son Bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un maximum de quatre rapporteurs. Cet article précise que le mandat se termine à la fin de la deuxième session suivant celle de leur élection.

La dernière élection datant de la session de Kinshasa (juillet 2011), l'Assemblée plénière doit à la fin de la présente session procéder à l'élection des membres du Bureau et à ceux des commissions et du Réseau des femmes parlementaires.

Le **Président Ouattara** propose de procéder comme cela a été fait lors des dernières élections c'est-à-dire de demander aux présidents des commissions de procéder à l'élection de leur Bureau à la fin de leur réunion respective le 11 juillet 2013 et à la présidente du Réseau des femmes de faire de même pour son Comité directeur, le 9 juillet 2013.

Le **Président Ouattara** ajoute qu'il faut aussi désigner les chargés de mission régionaux. Il a reçu des Assemblées régionales les candidatures suivantes :

Région Afrique : M. Christophe Lutudula, député (République démocratique du Congo) ;

Région Amérique : M. Michel Samson, député (Nouvelle-Écosse) ;

Région Europe : M. Jean-Paul Wahl, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) ;

Région Asie-Pacifique : Mme Boungong Boupha, députée (Laos).

Il demande s'il y a des oppositions.

Il en est ainsi décidé.

Le Président ajoute que ces candidatures seront bien sûr présentées en séance plénière afin de procéder officiellement à l'élection, mais il félicite dès à présent les membres du prochain Bureau et les chargés de mission régionaux qui, il le rappelle, entreront en fonction à la fin de la séance plénière de la présente session.

12. Communication

Le Président Ouattara passe la parole au Secrétaire général parlementaire afin qu'il fasse le point sur la communication.

Le SGP explique qu'à l'occasion de la 39^e Assemblée générale de l'APF, une affiche ainsi qu'une commande d'objets promotionnels dédiés ont été réalisés et que les participants se verront remettre un marque-page ainsi qu'une clé USB siglés aux couleurs de l'APF et de cette session.

Il souligne que la page *Facebook* de l'APF, désormais suivie par 637 internautes, est un excellent relais des activités de notre organisation. Lors de chaque mission, les internautes peuvent découvrir en temps réel les photographies et les différentes interventions des participants. Cette page permet aussi d'annoncer les changements dans le monde politique francophone et de relayer les informations des parlements.

Il serait souhaitable qu'à l'avenir, les sections qui possèdent une page Facebook ou un site internet et qui souhaitent que certaines de leurs informations aient une résonance dans l'espace francophone (annonce de stages, visite virtuelle, nomination des membres de la section, etc.) prennent contact avec la responsable de la communication de l'APF.

Depuis la réunion du Bureau tenue à Bruxelles en 2012, quatorze vidéos ont été réalisées et mises en ligne. Les deux premières ont été consacrées au Bureau de Paris. Les deux suivantes ont concerné le PFJ avec une vidéo d'annonce de l'épisode de « Destination francophonie » spécial Abidjan avec Ivan Kabacoff et une vidéo du tirage au sort du vainqueur du concours du 20 mars de l'APF, qui a été vue par plus de 300 internautes.

De plus, trois films ont été réalisés sur les réunions des commissions de la coopération et du développement, politique et de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles.

Le SGP a également répondu à des questions lors d'un entretien qui a donné lieu à une série de quatre courtes vidéos traitant de thèmes différents.

Enfin, en vue de préparer le PFJ, trois vidéos ont été mises en ligne sur la page *Facebook* et le site du PFJ : une présentation générale, un point sur le contenu et les plateformes de communication et un point sur la logistique. Ces vidéos, qui ont chacune été vues près de 150 fois, ont été très appréciées par les jeunes qui ont souligné l'apport d'information sous un format inédit pour une préparation du PFJ. Elles ont également permis de mettre des visages sur l'équipe du PFJ qui accueillera les jeunes à Abidjan.

S'agissant de la revue, elle en est actuellement à son 34^e numéro. Le numéro 32 a été consacré notamment aux réunions du Réseau des femmes parlementaires, à la mission d'évaluation des besoins de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ainsi qu'à la relation entre l'APF et l'OMC et au programme Noria. Ce numéro a également rendu hommage à Aimé Césaire à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Le numéro 33 a, quant à lui, été consacré au Bureau de Paris, aux travaux des commissions et à la première réunion intersessionnelle du Réseau des femmes ainsi qu'à la XXI^e Assemblée régionale Afrique. Ce numéro comprenait deux entretiens : le premier avec M. Moustapha Niassé, président de l'Assemblée nationale du Sénégal et le second avec le SGP.

Enfin, le numéro 34, distribué à Abidjan, est un numéro spécial sur la Côte d'Ivoire. En format réduit, ce dernier donne toutes les informations sur la session et l'édition du PFJ et met à l'honneur le pays hôte de ces événements avec un éditorial du Président Guillaume Gigbafori Soro et un entretien avec Mme Henriette Dagri-Diabaté, Grande Chancelière de l'Ordre National ivoirien.

Enfin, l'APF a créé une page *Facebook* dédiée au PFJ, suivie désormais par plus de 400 internautes. L'APF s'est également dotée d'un site internet, réalisé par un ancien membre du PFJ, M. Hoang Nang Tang, en partenariat avec la responsable communication de l'APF. Ces outils sont destinés à la promotion de cet événement ainsi qu'à la mise en relation des jeunes entre eux et avec l'organisation. Des objets promotionnels ont également été

commandés pour l'occasion : des clés USB bracelet ainsi que des sacs siglés aux couleurs du PFJ.

En conclusion de ce point, le secrétaire général parlementaire a remercié la responsable de la communication pour sa gestion dynamique et inventive de la politique de communication.

13. Distinctions remises par l'APF

13.1 Ordre de la Pléiade (annexe 3)

Le président Chagnon présente aux membres du Bureau la liste des propositions de nominations et de promotions dans l'Ordre de la Pléiade et demande de l'approuver.

Le Bureau approuve cette demande et adopte le tableau des propositions de nominations et promotions dans l'Ordre de la Pléiade.

13.2 Prix des Jeux de la Francophonie et Prix Senghor-Césaire

Le Président Ouattara invite le SGP à faire le point sur ce sujet.

M. Jacques Legendre, sénateur (France) confirme que l'APF sera représentée sur place, à Nice, par ses plus hauts dirigeants, aux Jeux de la Francophonie qui se tiendront du 6 au 15 septembre 2013. En outre, deux des quatre sections qui ont contribué à la dotation du Prix de l'APF remis dans le cadre de ces Jeux – la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles et la France –, ont déjà identifié le parlementaire qui les représentera au sein du jury de sélection.

Il a aussi été prévu une présence de l'APF dans le Pavillon de la Francophonie de l'OIF installé au sein du Village des partenaires. Des articles promotionnels seront distribués aux visiteurs et des vidéos sur l'APF seront diffusées.

Pour l'heure, notre participation aux Jeux de 2013 est confirmée. L'APF y remettra son Prix : une bourse de perfectionnement de 7000 euros. Cela ne doit pas nous faire oublier qu'en février 2013, au Bureau tenu à Paris, il a été décidé d'entamer une réflexion globale sur la question des prix de l'APF. La première vice-présidente, Mme Champagne, avait même, à bon droit, suggéré que le Bureau devrait débattre de leur raison d'être, des résultats escomptés et s'interroger sur les objectifs visés par la remise de ces prix.

Selon le SGP, il est urgent d'aborder cette question puisque la prochaine remise du Prix Senghor-Césaire, décerné tous les deux ans selon le règlement qui le régit, devrait avoir lieu en 2014. Or pour tenter de doter ce prix convenablement, il faudrait lancer les appels à contributions volontaires dès cet automne, avec toutes les incertitudes déjà évoquées en février, et les risques d'induire une certaine « fatigue de la sollicitation » chez les sections.

Il croit toutefois qu'il serait prématuré de décider du sort éventuel du Prix Senghor-Césaire sans avoir pu faire l'évaluation de la participation de l'APF aux prochains Jeux de la Francophonie. Aussi suggère-t-il de retarder à 2015 la remise du prochain Prix Senghor-Césaire, ce répit permettant au Bureau qui se tiendra à l'hiver de 2014 de se pencher sur l'avenir de ces prix, à la lumière de l'expérience vécue aux Jeux de la Francophonie de Nice et de tenir compte de l'expérience acquise lors de l'attribution des deux premiers Prix Senghor-Césaire en 2010 et en 2012.

À ce moment-là, le Bureau pourra examiner divers scénarios. Du changement de fréquence de la remise du Prix Senghor-Césaire (le seul des deux pour lequel l'APF a une emprise sur le calendrier) à la fusion des deux prix en un seul, en passant par l'abolition des deux, ou par l'augmentation généralisée des cotisations pour en assurer la dotation, toutes les options pourraient être mises sur la table.

Le SGP demande ensuite l'assentiment du Bureau pour que soit reporté à 2015 la remise du prochain Prix Senghor-Césaire et propose que la réflexion globale sur les Prix de l'APF se poursuive au prochain Bureau. Il demande aussi si le fait que l'APF dispose maintenant de 1 000 € de plus que lors du Bureau de Paris est de nature à modifier la décision prise alors de ne remettre qu'un seul Prix aux Jeux.

Le **Président Ouattara** demande au Bureau s'il y a des oppositions au report à 2015 de la prochaine remise du Prix Senghor-Césaire.

Il en est ainsi décidé.

Le **Président Ouattara** demande ensuite au Bureau s'il y a accord pour qu'un seul prix de 7 000 € soit remis lors des prochains Jeux de la Francophonie plutôt que deux de 3 500 € chacun.

Il en est ainsi décidé.

14. Questions diverses

• Suivi des résolutions de l'APF

Le **Président Ouattara** informe le Bureau que la section suisse souhaite un meilleur suivi des résolutions adoptées par l'APF par la mise en œuvre d'un processus de suivi formel et a saisi le Secrétariat général de cette question par lettre datée du 20 juin 2013, cosignée par la présidente de la section, la sénatrice Anne Seydoux-Christe, et par le président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, M. Didier Berberat.

Invité à commenter ce point, **M. Berberat** rappelle le travail et le temps considérables consacrés par les commissions à élaborer des rapports sur des sujets divers qui, souvent, aboutissent à des résolutions vivement débattues, peaufinées et adoptées en plénière qui, souvent malheureusement « s'évaporent » ensuite. La section suisse propose qu'outre la coutume établie cherchant à tenir compte des résolutions adoptées, une procédure claire soit mise en place afin que le Secrétariat et les sections puissent savoir où l'APF en est.

M. Berberat suggère, par exemple, une procédure voulant 1. Que le Secrétariat écrive à toutes les sections pour les informer des résolutions adoptées en plénière; 2. Qu'on demande aux destinataires des résolutions (États et gouvernements membres de l'OIF, l'OIF, etc.), en début d'année où ils en sont; 3. Qu'un résumé de l'information obtenue soit préparé à l'intention du Bureau, inscrit à un point récurrent de l'ordre du jour. La procédure, instaurée au titre de projet pilote, ne prendrait effet que pour l'avenir et permettrait au Bureau d'évaluer au Bureau pré-session qui se tiendra à Ottawa en juillet 2014 l'état d'avancement des résolutions adoptées plus tard cette semaine à Abidjan.

M. Jacques Chagnon (Québec) est d'accord avec la proposition de donner une compétence supplémentaire au Bureau qui précède immédiatement la plénière afin d'examiner les suivis éventuels donnés aux résolutions de l'APF.

M. Jacques Legendre croit qu'il peut être intéressant d'obtenir des précisions supplémentaires sur l'accueil réservé aux résolutions de l'APF et aux suites qui leur ont été données.

- **Nouvelles du Secrétariat**

M. Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire, informe le Bureau qu'une secrétaire du Secrétariat général, Mme Farelle Langer, actuellement en congé parental d'éducation a indiqué vouloir prolonger ce dernier bien qu'elle ne reviendrait pas à l'APF à l'issue de ce dernier. Elle a en effet profité de sa situation pour passer un master 2 et souhaite maintenant trouver un emploi à la hauteur de ses nouvelles qualifications.

Il salue ensuite M. Heng Ratha, secrétaire administratif de la section cambodgienne, qui travaille au Secrétariat général depuis le mois de mars et dont la mission s'achève avec la session. Il réitère toute sa satisfaction face au travail accompli par M. Heng et le remercie.

Il rappelle ensuite que l'Assemblée nationale française a mis à disposition une nouvelle conseillère, Mme Florence Ribard. Il remercie cette assemblée pour ce nouveau et important geste de soutien et souhaite bienvenue à Florence.

Enfin, il indique que cette session sera marquée par un changement de titulaire du poste de secrétaire général administratif. M. Jean-Luc Lala, qui occupe ce poste depuis juillet 2008 va regagner les rangs de son administration d'origine, l'Assemblée nationale française, où il va prendre en charge le secrétariat de la commission des affaires sociales. Il sera remplacé par M. Didier Le Bot, actuel secrétaire administratif de la section française, à qui il souhaite la meilleure réussite dans ce poste essentiel au bon fonctionnement du Secrétariat général.

- **Canton de Jura**

Le représentant du Canton de Jura informe le Bureau qu'un rendez-vous démocratique attend les habitants de la République et Canton du Jura, le 24 novembre 2013, alors que ses habitants et les francophones du Canton de Berne, un canton germanophone, devront décider lors d'un scrutin d'autodétermination de l'opportunité de créer une nouvelle entité politique ou nouveau canton. Une éventuelle assemblée constituante décidera ensuite du lieu du siège du parlement, du nom du nouveau canton, la constitution du gouvernement, etc. Tous les débats se font sereinement, dans la paix, par joutes orales et écrites.

15. Date et lieu de la prochaine réunion

Le **Président Ouattara** donne la parole à la section marocaine dont le représentant, après avoir salué le travail, la compétence et la gentillesse du Secrétaire général parlementaire et du Secrétaire général administratif sortants et leur avoir souhaité bonne chance pour l'avenir, informe le Bureau que la prochaine réunion se déroulera en février 2014, à Rabat (Maroc), à l'invitation de la section marocaine.

Le Président Ouattara remercie ses collègues du Bureau de leur participation active et leur fait part du plaisir qu'il a eu à diriger les travaux. Il déclare ensuite close la réunion du Bureau et lève la séance.

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Abidjan le 8 juillet 2013 a :

ENTENDU la communication du président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire sur le déroulement de la 39^e Session de l'APF;

ADOPTÉ l'ordre du jour;

ADOPTÉ le compte-rendu et le relevé de décision de la réunion du Bureau des 7 et 8 février 2013;

DONNÉ UN AVIS FAVORABLE à l'attribution du statut d'observateur au Parlement de Bosnie-Herzégovine et à l'attribution du statut de membre au parlement du Canton de Vaud;

DÉCIDÉ de reporter indéfiniment l'instruction de la demande de changement de statut du Parlement de Colombie-Britannique (observateur au lieu de membre associé) tant que cette section ne se sera pas acquittée de ses arriérés de cotisation;

ADOPTÉ le rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire;

ADOPTÉ les comptes de l'exercice 2012;

ADOPTÉ le projet de budget rectifié pour 2013;

PRIS ACTE des rapports sur les travaux des commissions faits par leur président;

PRIS ACTE des rapports des chargés de mission régionaux;

PRIS ACTE du suivi des travaux du Réseau des femmes parlementaires sur le rapport de la présidente du Réseau;

PRIS ACTE des actions de coopération interparlementaire mises en œuvre depuis la dernière réunion du Bureau;

DÉCIDÉ de poursuivre sa collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie dans l'organisation du cycle de formation sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire à l'intention des fonctionnaires parlementaires francophones;

PRIS ACTE du programme de la 6^e édition du Parlement francophone des Jeunes;

PRIS ACTE de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet-pilote de l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire en Côte d'Ivoire dont le secrétariat général de l'APF assure la coordination;

DÉCIDÉ de confier aux autorités politiques de l'APF le mandat de négocier avec le secrétariat général de la Francophonie une entente sur la révision de l'Accord-Cadre entre l'APF et l'OIF et qu'il lui en soit rendu compte lors de sa prochaine réunion;

ENTENDU une communication du secrétaire général parlementaire portant sur un Mémoire sur le financement de la Francophonie présenté par la section canadienne ;

ADOPTÉ le projet d'ordre du jour, le calendrier et le thème du débat général de la 39^e Session;

APPROUVÉ la liste des candidats aux différents postes du Bureau et aux postes de Chargés de mission régionaux;

PRIS ACTE du calendrier prévisionnel des élections dans l'espace francophone en 2013;

ADOPTÉ le tableau de propositions de nominations et de promotions dans l'ordre de la Pléiade;

DÉCIDÉ de reporter à 2015 la remise du prochain Prix Senghor-Césaire et de poursuivre la réflexion globale sur les Prix de l'APF lors de sa prochaine réunion;

DÉCIDÉ de remettre un prix à un athlète ou un artiste à l'occasion des Jeux de la Francophonie de Nice;

APPROUVÉ la nomination de M. Didier Le Bot comme secrétaire général administratif de l'APF, en remplacement de M. Jean-Luc Lala.

ENTENDU une communication de la section suisse sur le suivi des résolutions adoptées par l'APF;

DÉCIDÉ de tenir sa prochaine réunion à Rabat (Maroc) au cours de l'hiver 2014.

Annexe 1 :
Intervention de M. Jacques Legendre, sénateur (France),
secrétaire général parlementaire de l'APF

Abidjan (Côte d'Ivoire), 8 juillet 2013

Monsieur le Président,
Madame la première Vice-Présidente,
Mes chers collègues,

Un proverbe ivoirien dit « *Quelle que soit la durée de la nuit, le soleil finira par briller* ».

La nuit a été longue en Côte d'Ivoire mais aujourd'hui le soleil a bien fini par briller et, avec lui, sont revenues la paix et la démocratie. Et si nous, parlementaires francophones, sommes ici à Abidjan c'est pour soutenir ce retour à la démocratie, le constater, l'accompagner.

Je vous le dis, je suis profondément heureux de me retrouver en terre ivoirienne pour notre session annuelle. C'est ici, à Abidjan, il y a 15 ans presque jour pour jour, lors de notre 24^e session que notre assemblée a pris son nom actuel d'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Un endroit prédestiné d'ailleurs puisque le sigle APF, est de tous temps fort connu ici mais avec une tout autre signification puisqu'il désigne un plat très populaire : l'attiéké poisson fumé. Je suis bien certain que maintenant les Ivoiriens, savent qu'APF signifie aussi Assemblée parlementaire de la Francophonie.

A Abidjan, on a l'habitude de faire les choses vite. L'évolution démographique de la ville le montre : comptant à peine 1 000 habitants en 1920, Abidjan est aujourd'hui la ville la plus peuplée de l'Afrique de l'Ouest francophone avec plus de 4 300 000 habitants et même près de 7 000 000 si l'on prend en compte l'agglomération. Cette habitude de célérité, l'Assemblée nationale ivoirienne l'a reprise en accueillant, un an à peine après son retour dans la famille parlementaire francophone, notre grand rendez-vous annuel et une nouvelle édition du Parlement francophone des jeunes montrant par là sa volonté de reprendre toute sa place parmi nous et son adhésion forte aux principes qui sont les nôtres : démocratie, paix, droits de l'homme et diversité culturelle.

Qui aurait dit il y a simplement dix-huit mois que nous serions aujourd'hui réunis ici, à l'invitation de la section ivoirienne ? Pas grand monde sans doute ! Et si cela a été possible c'est grâce à la volonté de nos collègues ivoiriens et plus spécialement de leur Président, M. Guillaume Kigbafori Soro, que je voudrais tout particulièrement saluer et remercier.

Le remercier pour la chaleur de l'accueil qui nous a été réservé, pour l'intensité du travail de préparation de la section ivoirienne et de ses collaborateurs qui, sous la direction du secrétaire général M. Fakhy Konaté, ont entretenu tous ces derniers mois une relation constante et de grande qualité avec le secrétariat général. Le remercier aussi pour les très bonnes conditions de travail qu'il nous offre, conditions d'autant plus remarquables que ce pays était plongé il a encore très peu de temps dans une crise profonde.

Je voudrais aussi dire que la Côte d'Ivoire montre qu'il ne faut surtout pas désespérer de l'Afrique, continent de tous les possibles : même dans les moments les plus graves, les plus tragiques, il faut garder l'espérance, cette espérance conquise, lucide et hors de toute

naïveté pour reprendre la belle phrase d'Aimé Césaire par laquelle j'ai choisi d'ouvrir mon rapport écrit.

Cette espérance conquise, nous la tenons effectivement de pays qui, comme la Côte d'Ivoire, après de nombreuses années « d'ombre » retournent aujourd'hui vers la « lumière » en s'engageant avec résolution sur la voie de la démocratie et de l'indispensable réconciliation nationale. Mais aussi du Sénégal qui, malgré de réelles inquiétudes, a su confirmer l'an dernier sa maturité démocratique en maîtrisant une deuxième alternance démocratique.

Cette espérance lucide nous devons l'avoir face à tous les pays de notre espace aujourd'hui confrontés à des difficultés de nature et de gravité diverses.

Nous retrouver cette année à Abidjan, un an à peine après le retour de la section ivoirienne dans l'APF, après les terribles épreuves par lesquelles est passée la Côte d'Ivoire, montre qu'une « *espérance lucide, conquise, hors de toute naïveté* » est une attitude justifiée. Mais n'oublions pas le dernier terme de cette proposition « *hors de toute naïveté* ».

Il ne faut en effet pas se faire d'illusions, en Côte d'Ivoire comme dans tous les pays qui reprennent le chemin de la démocratie, rien ne se fera dans la facilité et les incontestables progrès que nous constatons ne doivent pas nous faire oublier que la route reste semée d'embûches.

Comme le disait un grand écrivain ivoirien, Ahmadou Kourouma, « *Il est des cicatrices qui saignent encore plus que les plaies elles-mêmes* ».

C'est pour cela qu'en Côte d'Ivoire, comme dans tous les pays qui ont connu des événements semblables, la réussite de la réconciliation nationale est, à la fois, un immense défi et une absolue nécessité.

C'est pour cela aussi que, dans cet effort, les parlementaires francophones doivent vous assister dans la mesure de leurs moyens.

Pour cette raison, l'APF a décidé depuis plusieurs années de concentrer ses efforts de coopération sur les pays dits « en sortie de crise ».

Pour cette raison également, l'APF a participé, avec plusieurs de ses parlements membres à l'expérimentation menée en Côte d'Ivoire et connue sous le nom d'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF), une démarche prometteuse visant à permettre une intervention coordonnée de tous ceux qui, en Francophonie parlementaire, font, à titre multilatéral ou à titre bilatéral, de la coopération. Je me réjouis que les premiers mois de mise en œuvre de ce dispositif se révèlent très positifs et satisfassent notamment les principaux intéressés, à savoir les députés de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

Il me revient maintenant, en tant que Secrétaire général parlementaire, de vous présenter l'activité de notre assemblée depuis notre dernier Bureau de Paris. Cette activité, avec les réunions de nos commissions, la première réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires, les deux réunions organisées par la région Afrique, celle de la région Europe, un important volet de coopération parlementaire, le suivi des crises, la participation à la vie institutionnelle de la Francophonie et la préparation de cette session et de la 6^e édition du Parlement francophone des jeunes a été particulièrement riche. Mon rapport écrit s'efforce d'en donner un aperçu complet.

Ne vous inquiétez-pas, je ne vais pas vous infliger la lecture d'un document que vous avez tous reçu et vais m'efforcer de vous le présenter de manière aussi concise que possible, vous renvoyant à mon rapport écrit pour plus de détails ou pour les sujets que je n'aborderai pas oralement.

Comme d'ordinaire je n'aborderai pas ici les questions qui seront débattues à d'autres moments de notre réunion qu'il s'agisse des questions budgétaires, de celles liées à nos actions de coopération, à la politique de communication, aux missions électorales ou aux travaux de nos assemblées régionales, de nos commissions, et de notre Réseau des femmes. A l'issue de mon intervention, je serai bien entendu à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Je commencerai par aborder l'actualité politique dans l'espace francophone qui a été très dense ces derniers mois. Toute la période 2012-2013 est marquée par la continuité, et même l'aggravation, de certains conflits.

La Guinée et Madagascar, suspendus depuis 2009, devront organiser des scrutins législatifs libres, fiables et transparents avant de satisfaire aux exigences de notre Assemblée. Or, l'organisation de ces élections connaît actuellement de nombreux retards qui se traduisent par des reports répétés des dates des scrutins. Le suivi actif de la situation politique dans ces pays sera poursuivi par notre Assemblée.

S'agissant de Madagascar, la situation devient de moins en moins tolérable. On dirait que les différents acteurs de ce conflit s'ingénient, à tour de rôle, à faire échouer toutes les solutions qui s'esquissent. L'Union africaine a décidé, lors de sa dernière réunion, de durcir le ton et d'exiger des élections. Une mission, à laquelle la Francophonie est partie prenante ce qui explique l'absence à nos travaux du nouveau directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, a été dépêchée à Madagascar pour faire valoir l'exaspération croissante de la société internationale. Espérons qu'elle saura convaincre les différents protagonistes qu'il faut en finir, organiser des élections et faire en sorte que la grande île rejoigne enfin le concert des nations démocratiques.

Nous continuons de suivre avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation politique au Nord-Mali et dans la zone sahélo-saharienne. Les événements récents dans cette zone touchent plusieurs pays dont les parlements sont membres de notre Assemblée. Il s'agit là d'un défi pour la communauté francophone : démontrer qu'elle a toute sa légitimité lorsqu'elle est appelée à intervenir sur les enjeux de démocratie, de droits de l'Homme et, surtout, de paix. Nous devons maintenir notre mobilisation afin de nous assurer que l'espace francophone demeure un espace de droits et de libertés. Par ailleurs, le Mali, actuellement sous le coup d'une suspension de notre Assemblée, devra aussi procéder à l'organisation d'élections présidentielles d'abord, législatives ensuite.

La situation en Syrie, section que nous avons suspendue en 2011 lors de notre session de Kinshasa, demeure toujours, quant à elle, plus que préoccupante. De mouvement de contestation populaire, issu du soulèvement de la société civile lors du Printemps arabe de mars 2011, le conflit syrien s'est transformé en guerre civile. Ni le mouvement de contestation, ni la répression gouvernementale ne montrent de signes d'accalmie, alors que les perspectives d'un règlement imminent du conflit apparaissent minces. Le débordement de ce conflit dans la grande région du Moyen-Orient, et plus particulièrement au Liban, est préoccupant pour la communauté francophone.

L'APF a, dès le lendemain du coup d'Etat, suspendu la section centrafricaine conformément à l'article 5.6 de son règlement. Les informations faisant état de pillages et de violences dans la capitale ainsi que de violations des droits de l'Homme sur le territoire centrafricain sont particulièrement alarmantes. L'APF suivra avec attention les initiatives

concourant au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Centrafrique et à la tenue d'élections de sortie de crise libres, fiables et transparentes.

Par ailleurs, les dissensions politiques et les incertitudes planant autour du nouveau projet de Constitution en Tunisie rendent la situation politique dans ce pays particulièrement inquiétante pour notre Assemblée qui demeurera attentive au respect des droits des tunisiens et, plus particulièrement, des femmes.

En Egypte également, l'inquiétude est de mise. Les événements actuels montrent la fragilité de la situation dans ce pays où les espoirs soulevés par la mobilisation populaire ayant entraîné la chute du régime Moubarak ont du mal à se concrétiser.

Nous pouvons, par contre, nous réjouir d'avancées notoires de la situation politique en Côte d'Ivoire. J'ai déjà évoqué cette question au début de mon intervention et je n'y reviens pas.

Au Niger enfin, pays sous observation à la suite de sa réintégration au sein de notre Assemblée en juillet 2011, le retour à l'ordre constitutionnel et à l'État de droit sont avérés. À cet effet, sous réserve de l'accord de la commission politique, l'Assemblée plénière sera appelée à prononcer la levée de la mise sous observation de cette section.

Dans toutes ces crises, la Francophonie a été présente et active. Je voudrais ici féliciter le Secrétaire général de la Francophonie grâce à qui cette présence est possible. Avec son expérience, sa sagesse et son autorité, il a su imposer notre organisation comme un acteur important de la société internationale et cela doit lui valoir la reconnaissance de tous les Francophones.

Vous le savez, je me suis attaché tout au long des mandats qui m'ont été confiés à travailler en lien étroit, en confiance avec les autres acteurs de la Francophonie institutionnelle et à affermir la place de notre assemblée dans cet ensemble. Je crois pouvoir dire que la place et le rôle de l'APF en tant qu'assemblée consultative de la Francophonie sont maintenant reconnus par tous.

Ainsi, le dernier Sommet de Kinshasa, comme je l'ai expliqué lors de notre dernière réunion à Paris, a confirmé la place de l'APF, assemblée consultative de la Francophonie, lors des Sommets de la Francophonie.

Nous avons également été présents lors des réunions des Conseils permanents de la Francophonie (CPF) dont trois ont été organisés depuis le début de l'année 2013. Ainsi, à l'occasion du CPF du 8 avril dernier, relatif à la situation en République centrafricaine, votre Secrétaire général parlementaire a rappelé que, suite au coup de force du 24 mars, l'APF avait constaté la suspension de sa section centrafricaine par un communiqué daté du 25 mars et s'était déclarée fortement préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire et par les informations faisant état de violations des droits de l'Homme sur le territoire centrafricain.

Autre dossier important dans ce domaine : l'avenir de l'accord qui nous lie à l'OIF. Vous le savez, cet accord datant de 2000 et étant sur de nombreux points obsolète, le dernier Bureau de Paris avait mandaté votre Secrétaire général parlementaire pour engager, avec les services de l'OIF et le cabinet du Secrétaire général, un travail de révision de l'accord nous liant à la Francophonie institutionnelle.

Nous avons entrepris ce travail et plusieurs réunions ont eu lieu avec les services concernés de la Francophonie. Dans notre esprit il ne s'agissait que de toiletter le texte existant afin de le rendre conforme à la nouvelle donne institutionnelle de la Francophonie.

Dans un courrier daté du 29 mai 2013, qui figure en annexe de mon rapport, le Secrétaire général de la Francophonie considère que l'adoption de la Charte de la Francophonie de 2005 et de divers textes la complétant, ne rend plus nécessaire l'existence d'une convention entre l'OIF et l'APF. Il recommande donc à l'OIF et à l'APF « *dans un souci d'harmonisation et de cohérence institutionnelle [...] de renoncer à la convention qui nous lie au profit des textes fondamentaux déjà en vigueur* ».

Je ne m'étendrai pas davantage ici sur ce sujet qui fait l'objet d'un point spécifique à notre ordre du jour mais je me contente d'indiquer que ce travail mérite d'être poursuivi et qu'il semblerait prématuré de trancher définitivement dès notre réunion d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Si j'ai insisté davantage que d'ordinaire sur nos relations avec la Francophonie institutionnelle c'est tout d'abord car celles-ci sont essentielles si nous voulons tenir toute notre place dans cet ensemble mais c'est aussi pour répondre à une demande de notre collègue, le sénateur de Bané, qui avait souhaité lors de notre dernier Bureau, que je développe davantage cet aspect du travail du secrétariat général. Le règlement du Parlement canadien l'empêche malheureusement d'être parmi nous aujourd'hui et je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à son action dans notre assemblée dont il a été un acteur attentif, actif et vigilant. Sa passion francophone nous manquera à tous et je fais confiance à notre section canadienne pour lui transmettre le témoignage de notre reconnaissance et de notre amitié.

J'en viens maintenant à la dernière partie de mon intervention que je consacrerai à un rapide bilan de la rénovation des pratiques du Secrétariat général. J'insisterai sur deux points : le renforcement de notre équipe administrative et la diversification de nos actions et de nos méthodes en termes de coopération parlementaire.

S'agissant tout d'abord de notre équipe administrative, toujours très compétente et motivée, comme je l'ai souvent souligné, elle doit faire face à une augmentation importante de sa charge de travail, augmentation liée à la croissance et à la diversification de nos activités notamment dans le domaine de la coopération parlementaire.

Cette réalité nous a amené à développer le recours à des collaborateurs temporaires, point sur lequel je reviendrai un peu plus tard. Mais je commencerai par une excellente nouvelle : l'Assemblée nationale française a en effet décidé de mettre à notre disposition, outre le secrétaire général administratif, un autre de ses fonctionnaires parlementaires. En l'occurrence, il s'agit d'une administratrice-adjointe, Florence Ribard qui connaît bien l'APF pour avoir suivi au titre de la section française les travaux de la commission de la coopération et du développement, du Réseau des femmes parlementaires et du Réseau de lutte contre le VIH-SIDA. Elle assure par ailleurs depuis plusieurs années le secrétariat de l'Association des secrétaires généraux de parlements francophones (ASGPF). Elle travaille pour le secrétariat général, en tant que Conseiller, depuis le 15 juin dernier. Il s'agit donc d'une très bonne recrue qui sera immédiatement opérationnelle et votre Secrétaire général parlementaire tient à remercier l'Assemblée nationale française pour ce nouveau et important geste de soutien à notre assemblée.

Concernant nos collaborateurs temporaires, la jeune volontaire francophone de nationalité vietnamienne Bui Thu Thao et la stagiaire de l'Université Laval envoyée grâce à notre section québécoise, Dominique Montpetit, déjà présentes lors de notre Bureau de Paris,

travaillent toujours au Secrétariat général. Elles ont activement contribué à la préparation de notre session et plus particulièrement à celle du Parlement francophone des jeunes.

Je dois souligner que si tous les jeunes qui ont travaillé pour un temps au secrétariat général nous ont donné satisfaction, ces deux personnes sont particulièrement remarquables. Leur apport au fonctionnement du secrétariat général est très appréciable et leur intégration dans l'équipe parfaite. Elles ont totalement pris leurs marques et font preuve d'initiatives et de sens des responsabilités ce qui nous a beaucoup aidé pendant une période où la charge de travail de notre équipe est restée très lourde.

Dominique Montpetit a notamment participé à la réunion de la commission politique de Rabat et a pris une grande part à sa préparation. Ses qualités rédactionnelles et d'analyse juridique ont été fréquemment mises à contribution, y compris sur des sujets complexes, et elle a donné toute satisfaction. Bui Thu Thao a quant à elle participé à la préparation et au déroulement du séminaire organisé avec l'Université Senghor à Abidjan. Pour une personne dont le français n'est pas la langue maternelle, elle fait montre de qualités rédactionnelles largement au-dessus de ce que l'on pouvait attendre. J'espère qu'elles retireront de leur passage au secrétariat général autant de satisfactions qu'elles nous en ont données.

Autre renfort de choix, celui que nous apporte Heng Ratha, le secrétaire administratif de la section cambodgienne qui travaille avec nous depuis début mars. Là encore nous avons eu la main particulièrement heureuse. Travailleur et motivé, il a été très vite opérationnel. Il a notamment achevé le travail engagé par l'une de ses devancières, Bui Thu Phuong, sur le Guide pour les secrétaires administratifs de section. Il a également préparé et participé au séminaire organisé par le programme Noria au Congo-Brazzaville durant lequel il a apporté un précieux et efficace soutien.

Enfin, il convient de souligner que, dans le cadre des stages organisés pour les étudiants, le secrétariat général a eu le plaisir de voir revenir, début mai, notre ancien jeune volontaire francophone, Jules Chrétien Obama. Connaissant bien la maison pour y avoir passé un an, il s'est lui aussi révélé très vite opérationnel et a en particulier effectué un travail de recherche pour le compte du Réseau des femmes parlementaires.

L'accueil de jeunes au secrétariat général, initié il y a deux ans dans le cadre d'un dispositif se voulant « gagnant-gagnant » permettant à la fois de faire bénéficier des jeunes fonctionnaires ou étudiants d'une formation de haut-niveau tout en apportant au Secrétariat général un soutien supplémentaire, est désormais une pratique bien rodée et donnant toute satisfaction. Ces jeunes apportent un soutien devenu nécessaire à une équipe administrative dont les tâches se sont fortement accrues ces dernières années et qui, si elle faisait face face avec abnégation à l'augmentation constante de nos activités, était arrivée au maximum de ses capacités.

J'ai la faiblesse de penser que celles et ceux qui viennent travailler avec nous vivent une expérience enrichissante qui sera bénéfique pour la suite de leur carrière professionnelle. Par ailleurs, cette pratique permet d'ouvrir le Secrétariat général sur l'extérieur et le fait bénéficier, à intervalles réguliers, de concours et de regards nouveaux ce qui est très positif pour le dynamisme de notre équipe administrative.

Pour l'ensemble de ces raisons, je me réjouis d'avoir développé cette pratique qui, rappelons-le, permet à notre assemblée de bénéficier pour un coût modique de plus de trois postes à plein temps supplémentaires.

J'en viens maintenant à la rénovation de nos pratiques en matière de coopération parlementaire dont je prendrai trois illustrations : la mise en place de séminaires

spécialisés, le développement de séminaires en partenariat avec des organismes extérieurs et l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire : l'IMCIF. Je ne parlerai pas ici de la modernisation de notre programme Noria puisque ce programme fait l'objet d'un point spécifique à notre ordre du jour.

Tout d'abord je vous rappelle que notre Bureau de Québec avait souhaité innover en proposant la mise en place, à côté de nos séminaires classiques, de séminaires spécialisés s'adressant aux membres d'une ou deux commissions sur des thèmes déterminés. Cette pratique permet notamment d'organiser des séminaires à moindre coût, et donc d'organiser plus d'activités de ce type, et de répondre à une demande de nos sections souhaitant bénéficier d'actions de formation plus ciblées. Cette nouveauté a immédiatement rencontré le succès et nous organisons désormais plus de séminaires spécialisés que de séminaires généraux. Ainsi ces derniers mois, trois séminaires sur les questions budgétaires ont été organisés à N'Djamena, à Abidjan et à Brazzaville.

Toujours dans le but de renforcer les capacités des parlementaires nous avons développé depuis 5 ans, les activités en partenariat avec des organismes extérieurs.

Ainsi, avec l'organisation mondiale du commerce, nous avons mis en place des séminaires liés aux problématiques du commerce international dont le dernier a eu lieu à Vientiane à l'automne dernier.

De même, s'agissant des questions liées à l'environnement, nous travaillons avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable. Il convient de souligner que nous le faisons avec le soutien financier de l'Administrateur de la Francophonie, M. Clément Duhaime, que je voudrais ici remercier. Le dernier séminaire a eu lieu à Maurice et nous disposons des moyens pour en organiser un avant la fin de l'année à Port au Prince à l'intention des parlementaires de la zone Caraïbes.

Enfin, concernant la formation des fonctionnaires parlementaires, notre collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie nous a permis d'organiser deux sessions de formation de six jours, sessions diplomantes, l'une à Ouagadougou et l'autre à Abidjan. Je tiens à remercier le recteur de cette université, M. Albert Lourdes, pour l'enthousiasme avec lequel il participe à ces actions.

Dernière illustration de la modernisation et de la diversification de nos actions de coopération : l'IMCIF. Cette initiative vise à permettre une action coordonnée entre l'aide multilatérale qu'apporte notre assemblée et les soutiens bilatéraux qui sont de la responsabilité des parlements nationaux.

L'IMCIF se veut avant tout une démarche, une méthode, une façon de faire de la coopération parlementaire en concertation entre parlements francophones. Son fonctionnement repose sur le principe de l'égalité entre ses membres et de l'autonomie de chacun d'eux. Elle vise également à renforcer les coopérations Sud-Sud. Sa mise en place préserve l'intégralité des prérogatives de l'APF en matière de coopération et elle ne vise aucunement à faire de l'APF un chef de file de la coopération des parlements francophones en empiétant sur les compétences propres de ces derniers en matière de coopération bilatérale.

Il faut par ailleurs tenir compte d'une réalité : l'APF est reconnue par tous les textes fondateurs de la Francophonie, et notamment par la charte de la Francophonie, comme l'assemblée consultative de la Francophonie. A ce titre elle est la seule interlocutrice parlementaire de la Francophonie et la seule habilitée à intervenir au nom de la Francophonie dans les parlements francophones.

La démarche adoptée se veut pragmatique, évolutive. Rien n'est figé ni dans les manières de faire, ni dans l'organisation de ce mécanisme.

L'IMCIF est quelquefois mal comprise, voire mal perçue, et cela est dû en partie à la rapidité avec laquelle ce mécanisme s'est mis en place, rapidité qui n'a pas permis de communiquer suffisamment, notamment à l'intérieur de l'APF. Ce manquement initial, encore une fois dû aux circonstances et non à la volonté de celles et ceux qui ont œuvré à sa mise sur pied, doit être maintenant rattrapé.

C'est pour cela qu'a été envoyée à nos sections une note faisant le bilan de l'expérimentation en cours en Côte d'Ivoire et leur rappelant qu'elles pouvaient, si elles le souhaitent, se joindre à cette initiative. C'est pour cela aussi que j'ai fait parvenir au sénateur de Bané un document dont il souhaitait disposer sur la genèse de l'IMCIF. C'est pour cela enfin que je me rendrai devant la commission des affaires parlementaires qui a souhaité m'entendre sur ce sujet.

Engagée il y a six mois en Côte d'Ivoire, le bilan que l'on peut faire de cette démarche aujourd'hui est particulièrement encourageant.

Les projets arrêtés suite à la mission d'évaluation se mettent en place progressivement à la satisfaction de tous et, notamment de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire; aucun blocage, aucun retard ne sont, pour l'instant, à déplorer ; la coopération entre les différents acteurs est parfaite.

Au-delà de la simple mise en œuvre des projets, l'IMCIF a contribué à établir un dialogue direct entre des parlements pratiquant la coopération parlementaire sur des questions autres que la Côte d'Ivoire.

En outre, l'IMCIF a permis d'affirmer les atouts des parlements francophones dans la coopération parlementaire.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je terminerai mon rapport sur cette note d'optimisme.

J'espère vous avoir convaincus que durant ces derniers mois j'ai travaillé avec enthousiasme et passion au développement de notre assemblée à laquelle, vous le savez, je suis depuis longtemps très attaché.

Je crois fortement à la Francophonie parlementaire. Je crois à son fort potentiel. Je crois à son aptitude à participer aux processus de sortie de crises. Je suis convaincu de l'efficacité du soutien que, tous ensemble, nous pouvons apporter à nos parlements. En un mot, je crois à son avenir.

Soyez assurés, qu'à la place qui sera la mienne, je continuerai à travailler pour le développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Je vous remercie pour votre attention et suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Annexe 2

Discours du Trésorier Présentation des comptes 2012 et du projet de budget rectifié pour 2013

Discours présenté par Mme Anne Brasseur, Députée (Luxembourg),
suppléant M. Michel Wolter, Député (Luxembourg)

Abidjan (8 juillet 2013)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général parlementaire,
Mes chers collègues,

Même si nous avons reçu tardivement plusieurs informations relatives aux deux rapports que je vous présente, ce qui a rendu leur confection assez acrobatique, je dois vous dire ma satisfaction car je me trouve en situation de vous annoncer plusieurs bonnes nouvelles.

Tout d'abord, l'exécution de notre budget 2012 a engendré un excédent et, après l'exception de l'an dernier, nous renouons ainsi avec une pratique constante témoignant de la rigueur que nous mettons dans la gestion de nos finances.

Ensuite, l'Administrateur de l'OIF nous a accordé l'intégralité des financements complémentaires que notre dernier Bureau avait décidé de lui demander.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil permanent de la Francophonie du 28 juin dernier a confirmé que nous pourrions disposer de l'intégralité des reports de crédits non-consommés en 2012 auxquels nous pouvions prétendre.

Enfin, nous avons reçu le 29 juin les quatre protocoles correspondant aux programmes de coopération financés par l'OIF. Même si cette réception est tardive, nombre d'opérations ayant déjà eu lieu depuis le début de l'année, cela peut être considéré comme une bonne nouvelle relativement à l'an dernier puisque nous ne disposons pas de ces documents indispensables à la perception des financements de l'OIF lors de notre session de Bruxelles.

Cette année encore, à côté de nos comptes 2012, je dois vous présenter un projet de budget rectifié pour 2013 afin de prendre en compte des éléments nouveaux et d'intégrer des données que nous n'étions pas en mesure d'anticiper lors du dernier Bureau de Paris à savoir l'existence d'un excédent budgétaire, le report des crédits OIF non consommés en 2012 et les dotations supplémentaires que nous a accordées l'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime.

Concernant tout d'abord **nos comptes 2012**, comme je viens de l'indiquer, l'exécution budgétaire a dégagé un excédent de 21 588 €. Si nos recettes ont cette année été moindres que ce qui était attendu : 1 757 723 € alors que 1 993 261 € avaient été prévus (-11,8 %), nos dépenses ont été maîtrisées : alors que nous avions prévu 1 993 261 € à ce titre, elles se sont élevées à 1 736 135 € (-12,9 %).

Je vais me contenter ici de vous donner les explications relatives aux principales lignes budgétaires, vous renvoyant pour les détails à mon rapport écrit.

Les moins-values en termes de recettes découlent essentiellement de deux faits :

- Concernant nos recettes propres, les cotisations pour 2012 estimées dans notre budget à 402 661 € n'ont finalement apporté que 357 318 € de crédits. Cela n'est pas dû à de mauvaises rentrées de cotisations, bien au contraire, puisque le taux de recouvrement est toujours excellent, mais s'explique par le fait que notre prévision intégrait les cotisations de section qui se sont avérées être dans l'incapacité de payer leur cotisation 2012 soit en raison de la dissolution des Parlements dont elles dépendaient et de leur non-reconstitution (Tunisie et Égypte) ou de leur suspension (Mali).
- S'agissant de nos recettes pour ordre, et plus particulièrement des crédits que nous verse l'OIF pour nos opérations de coopération, il convient de préciser que ces crédits nous étant versés par tranches successives en fonction des dépenses engagées, les « moins-perçus » constatés, découlent de la non-consommation de la totalité des crédits dont nous disposions. Si l'intégralité, ou la quasi-intégralité, des crédits ont été consommés s'agissant des lignes « Séminaires et stages parlementaires », « Parlement francophone des jeunes » et « Coopération en faveur des femmes parlementaires », il n'en va pas de même pour les deux autres lignes, « Missions bons offices » et, surtout, « Noria » qui, pour les raisons développées dans mon rapport écrit n'ont pas consommé la totalité des crédits disponibles. Ces crédits font d'ailleurs l'objet de reports en 2013 que je détaillerai quand je vous présenterai le projet de budget rectifié.

Concernant nos dépenses, l'exécution budgétaire 2012 appelle les commentaires suivants.

Nos dépenses propres ont été inférieures de 13,7% aux prévisions.

L'économie réalisée en termes de dépenses de personnel résulte principalement d'une consommation inférieure de plus de 12 000 € sur la ligne « collaborateurs extérieurs ».

Les dépenses liées à nos réunions et missions sont inférieures de 14,6% aux prévisions. Cela témoigne à la fois de la rigueur du secrétariat général qui limite au maximum le nombre de déplacements et recherche systématiquement les meilleurs tarifs aériens mais découle aussi de l'annulation de certains déplacements.

Les dépenses de communication ont été inférieures de près de 9 000 € aux crédits budgétés en raison principalement de l'imputation des dépenses de communication liées à nos séminaires au titre de nos dépenses pour ordre sur la ligne « Séminaires et stages ».

Pour conclure sur ce point, je tiens à souligner que, sur nos dépenses de fonctionnement, les crédits consommés ont été inférieurs de 4 436 € à ce qui avait été prévu. Cette économie est, relativement à notre budget, faible mais elle est très significative. Il convient en effet de rappeler qu'en 2005 ces dépenses s'élevaient à 84 701 € : en sept ans elles ont donc été réduites de plus de la moitié ce qui montre bien les efforts réalisés dans ce domaine par le Secrétariat général depuis plusieurs années.

Je ne m'étendrai pas sur les non-consommations de crédits relatives à nos recettes pour ordre (- 12,6% par rapport aux prévisions) puisque ces crédits font l'objet d'un report en 2013 que je vais maintenant expliciter en abordant la deuxième partie de mon intervention consacrée au **projet de budget rectifié pour 2013**.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, il nous faut adopter un budget rectifié pour 2013 afin de prendre en compte un montant non négligeable de recettes qui

ne pouvaient être prévues lors de l'adoption de notre budget initial en février dernier à Paris. Le total de ces recettes supplémentaires s'élève à 250 026 € : 76 000 € au titre des crédits complémentaires que nous a accordé l'Administrateur de l'OIF, 21 558 € au titre de l'excédent budgétaire 2012 et 152 438 € au titre des reports de crédits non consommés en 2012.

Je vais m'efforcer de vous présenter succinctement la manière dont je vous propose d'utiliser ces crédits.

Concernant les 76 000 € de crédits complémentaires, ils seront utilisés en fonction des décisions prises par notre Bureau de Paris. Je vous les rappelle :

- **6 000 €** serviront à financer des cours de français au Parlement cambodgien ;
- **35 000 €** seront consacrés à l'organisation, en liaison avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), d'un nouveau séminaire sur les questions environnementales : après l'Afrique de l'Ouest en 2009, la région Asie-Pacifique en 2010, l'Afrique centrale en 2011, la zone de l'Océan indien en 2012 c'est la sous-région Caraïbes qui est concernée cette année ;
- **35 000 €** pour contribuer au financement d'un séminaire dans la région Asie-Pacifique sur le rôle des parlementaires dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en matière de lutte contre le VIH-SIDA. Il s'agissait là, rappelons-le, d'une demande de notre section vietnamienne.

S'agissant des **21 588 € résultant de notre excédent de gestion 2012**, nous ne pouvons disposer de la totalité de cette somme car il nous faut tenir compte d'une diminution de 12 052 € du montant des cotisations attendues pour 2013. En effet, deux cotisations d'un montant de 6 026 € ne pourront pas être perçues en 2013. Il s'agit des cotisations :

- de la section centrafricaine qui a été suspendue suite au coup d'Etat intervenu dans ce pays en mars dernier ;
- de la section tunisienne qui, contrairement à ce qui nous avait été annoncé avant le Bureau, n'a finalement pas été reconstituée.

Compte tenu de cet élément il reste donc 9 536 € à introduire dans nos crédits propres.

Je vous propose d'affecter cette somme à la ligne 3-5 « Réunions et missions » afin de permettre au Secrétaire général parlementaire d'assister à la réunion de l'Assemblée régionale Amérique qui se déroulera à Québec du 19 au 22 août prochain.

J'en viens enfin aux **152 438 € de crédits OIF non-consommés l'an dernier et reportés en 2013**.

Comme cela est indiqué dans mon rapport sur les comptes 2012, les crédits que l'OIF nous accorde pour des opérations de soutien aux Parlements francophones ont été intégralement consommés s'agissant des crédits « Séminaires et stages », « Parlement francophone des jeunes » et « Coopération en faveur des femmes parlementaires ».

Les crédits « Missions bons offices » n'ont fait l'objet d'aucune utilisation en 2012 (10 000 € avaient été budgétés à cet effet) et les crédits « Noria » font apparaître un solde important de crédits non-consommés. Cette sous-consommation des crédits Noria, tout à fait inhabituelle, découle de circonstances particulières expliquées dans mon rapport écrit.

Nous avons appris fin juin que l'OIF nous accordait un report intégral des sommes non-consommées en 2012, soit 152 438 €. Voici comment se répartit cette somme : 118 882 €

au titre de Noria, 10 000 € au titre des missions bons office, le solde s'expliquant par un report de reports 2011 non consommés.

Nous sommes libres de répartir librement ce report entre les différents protocoles en étant conscients qu'il n'y aura pas de report possible sur les crédits 2013 et que cette répartition doit concerner des programmes qui sont susceptibles de les utiliser d'ici la fin de l'année.

Cette répartition doit également se faire en se souvenant que lors du vote du budget 2013, nous avons amputé de 10% les crédits « Séminaires et stages » et « Noria » afin de permettre l'organisation dans de bonnes conditions de la 6^e édition du Parlement francophone des jeunes en juillet prochain à Abidjan. Il est donc logique que ces deux lignes soient dotées de manière prioritaire et ce d'autant plus que, selon les projections que nous avons faites, les crédits affectés aux programmes en faveur des jeunes dans notre budget initial, soit 212 880 €, apparaissent suffisants pour financer la prochaine édition du PFJ en juillet.

Autre élément devant entrer en ligne de compte, si les élections prévues en Tunisie se déroulent à la date prévue, il serait logique qu'une mission de l'APF se rende dans ce pays.

Pour l'ensemble de ces raisons votre Trésorier considère que les crédits adoptés dans notre budget initial pour les programmes « Parlement francophone des jeunes » et « Coopération en faveur des femmes parlementaires » sont suffisants.

Par contre ceux des trois autres programmes financés à partir de crédits OIF, méritent d'être augmentés. C'est le cas des « Missions bons offices », des « Séminaires et stages » mais surtout du programme Noria qui, à côté des appuis en cours, débute deux nouveaux programmes de modernisation des systèmes d'information en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo qui appellent des moyens importants. Il apparaît par ailleurs normal que le programme Noria qui a eu des difficultés conjoncturelles à consommer ses crédits en 2012 « récupère » la majeure partie des reports qu'il a lui-même générés.

Votre Trésorier vous propose donc les décisions suivantes :

- maintenir au niveau des crédits initiaux 2013 les lignes : « *Parlement francophone des jeunes* » et « *Coopération en faveur des femmes parlementaires* » ;
- Abonder de 5 000 € la ligne « *Missions bons offices* » afin de prévoir l'éventualité d'une mission en Tunisie après la tenue des élections législatives dans ce pays ;
- Augmenter de 47 438 € la ligne « *Séminaires et stages* » ;
- Porter à 478 000 € les crédits « *Noria* » soit une augmentation de 100 000 € des crédits votés en février dernier.

En conclusion de ces considérations budgétaires, votre Trésorier souhaite faire une remarque : la structure de nos recettes rend notre assemblée très dépendante d'organismes extérieurs.

En effet, les recettes dont nous avons la totale maîtrise, à savoir nos cotisations, représentent 71,7 % de nos recettes propres et seulement 18,6 % de nos recettes totales.

Si le gouvernement français venait à ne plus nous verser la subvention de 117 000 € qu'il nous accorde cela nous obligerait soit à prendre des mesures drastiques en termes de fonctionnement, soit, en l'absence d'autre contribution de ce type, à augmenter nos cotisations de près de 30 %. Rappelons que cette subvention qui était traditionnellement de 150 000 € a, depuis trois ans, été réduite de 22 %.

Notre dépendance vis-à-vis de l'OIF est aussi réelle bien que moins inquiétante puisqu'on voit mal cette organisation renoncer à toute aide aux Parlements francophones dans lesquels l'APF est la seule institution francophone à pouvoir intervenir.

Toutefois il faut avoir conscience que les crédits destinés à la coopération que nous accorde l'OIF représentent plus de 40 % de nos recettes totales. Ce simple chiffre montre leur caractère essentiel pour notre assemblée. Il démontre aussi la très grande importance pour l'APF des travaux sur la prochaine programmation à moyen terme de l'OIF qui détermineront les sommes qui nous seront allouées à partir de 2015. Ces travaux débiteront à l'automne prochain et nous les suivront avec une grande attention.

Votre trésorier suggère que le secrétariat général, au moment le plus opportun c'est-à-dire quand ces crédits seront examinés par les Etats membres de l'OIF, mobilise nos sections afin que ces dernières sensibilisent leurs gouvernements à l'importance des crédits réservés à la coopération parlementaire. Ces derniers ne sont en effet pas immédiatement apparents et sont noyés dans la masse des financements de la Direction à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme.

L'un des principes constitutifs de la démocratie parlementaire est l'indépendance financière des Parlements et même si notre assemblée n'est qu'une assemblée consultative ce grand principe la concerne. Comme l'a très bien dit Jean-Jacques Rousseau dans les Confessions, « *L'argent qu'on possède est l'instrument de la liberté ; celui qu'on pourchasse est celui de la servitude* ».

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 3
Candidatures à l'Ordre de la Pléiade
Bureau de l'APF - Abidjan (Côte d'Ivoire), 8 juillet 2013

Pays/section	Genre	Prénoms	Noms	Qualité	Grade	Observations
Burkina Faso	M.	Alain	YODA	Député (ancien ministre)	Commandeur	Admission : modalité n° 3
Burkina Faso	M.	Zakaria	TIEMTORE	Député (ancien ministre)	Commandeur	Admission : modalité n° 3
Burkina Faso	M.	Louis Armand M.	OUALI	Député (ancien ministre)	Commandeur	Admission : modalité n° 3
Burkina Faso	M.	Bila Gérard	SEGDA	Député	Officier	Admission : modalité n° 4
Burkina Faso	Mme	Korotimi	SERE	Députée	Officier	Admission : modalité n° 4
Burkina Faso	Mme	Catherine	OUEDRAOGO	Députée	Officier	Admission : modalité n° 4
Burkina Faso	Mme	Mariam	PITROIPA	Chargée de mission du Président de l'Assemblée nationale	Officier	Promotion normale : modalité n° 4
Burkina Faso	M.	Marie Joseph	SIMPORE	Chef de service de la coopération bilatérale à la direction de la coopération internationale de l'Assemblée nationale	Chevalier	Admission : modalité n° 5
Côte d'Ivoire	SEM.	Alassane	OUEATTARA	Président de la République de Côte d'Ivoire	Grand-Croix	Admission : modalité n° 1
Côte d'Ivoire	SEM.	Guillaume Kigbafori	SORO	Président de l'Assemblée nationale	Grand Officier	Admission : modalité n° 2
Côte d'Ivoire	Mme	Henriette	AGRI-DIABATÉ	Chancelière de l'Ordre National	Grand Officier	Admission : modalité n° 2

Pays/section	Genre	Prénoms	Noms	Qualité	Grade	Observations
Côte d'Ivoire	Mme	Sara	SAKO-FADIKA	1ère Vice-Présidente de l'Assemblée nationale	Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	Général	Gaston Ouassénan	KONE	ancien Ministre, député, doyen d'âge de l'assemblée nationale	Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	M.	Ibrahim	SY SAVANÉ	ancien Ministre, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle	Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	M.	Marcel Amon	TANOH	Ministre, directeur de cabinet du Président de la République	Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	M.	Maurice	BANDAMA	Ministre de la Culture et de la Francophonie	Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	Mme	Clarisse Slaha	KAYO	Député, Présidente de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement	Officier	Admission : modalité n° 4
France	M.	Pascal	TERRASSE	Secrétaire général parlementaire de l'APF	Commandeur	Admission : modalité n° 3
France	Mme	Mémona	HINTERMANN	Journaliste, membre du Conseil supérieur de l'Audiovisuel	Chevalier	Admission : modalité n° 5
France	M.	Lutz	KRUSCHE	Journaliste	Chevalier	Admission : modalité n° 5
France	M.	Jean-Luc	LALA	Secrétaire général administratif de l'APF	Chevalier	Admission : modalité n° 5
Laos	Mme	Boungnong	BOUPHA	Présidente de la section laotienne et Chargée de mission Asie-Pacifique de l'APF	Commandeur	Admission : modalité n° 3
RD Congo	Hon.	Aubin	MINAKU NDJALANDJOKO	Président de l'Assemblée nationale, Président de la section APF/RDC, Vice-président de l'APF	Grand Officier	Admission : modalité n° 2

Pays/section	Genre	Prénoms	Noms	Qualité	Grade	Observations
RD Congo	Hon.	Charles	MWANDO NSIMBA	1er Vice-président de l'Assemblée nationale chargé des questions interparlementaires, ancien ministre	Commandeur	Admission : modalité n° 3
RD Congo	Hon.	Jacques	MOKAKO NZEKE	Coordonnateur VIH/sida APF/RDC	Chevalier	Admission : modalité n° 5
RD Congo	Hon.	Madeleine	MUSAGA PHASU	Coordonnatrice réseau des femmes APF/RDC	Chevalier	Admission : modalité n° 5
RD Congo	Hon.	Eve	BAZAIBA MASUDI	Présidente de la commission socio-culturelle	Chevalier	Admission : modalité n° 5
RD Congo	Hon.	Pius	MUABILU MBAYU	Député national	Chevalier	Admission : modalité n° 5
RD Congo	Hon.	Didier	MOLISHO SADI	Député national	Chevalier	Admission : modalité n° 5
RD Congo	M.	Jean-Pierre	MAVUNGU	Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale, Professeur d'Universités	Chevalier	Admission : modalité n° 5
Sénégal	M.	Moustapha	NIASSE	ancien Premier Ministre, Président de l'Assemblée nationale	Grand Officier	Admission : modalité n° 2
CEMAC	M.	Vincent	MAVOUNGOU BOUBOU	Président du Parlement de la CEMAC	Commandeur	Admission : modalité n° 3
CEMAC	M.	Aminé	ABBA SIDICK	Secrétaire général du Parlement de la CEMAC	Officier	Admission : modalité n° 4
CEMAC	M.	Parfait	ETOUNG ABENA	Secrétaire administratif du Parlement de la CEMAC	Officier	Promotion normale : modalité n° 4
ONTARIO	Mme	Elizabeth	ALLARD	Première femme officier francophone, Directrice des langues officielles au ministère de la Défense nationale du Canada	Chevalier	Admission : modalité n° 5

Pays/section	Genre	Prénoms	Noms	Qualité	Grade	Observations
ONTARIO	Mme	Maryse	BAILLAIRGE	Organisatrice et coordinatrice d'événements francophones pour les jeunes	Chevalier	Admission : modalité n° 5
ONTARIO	M.	Jean-Luc	BERNARD	Educateur francophone et enseignant	Chevalier	Admission : modalité n° 5
ONTARIO	M.	Peter	HOMINUK	Agent de développement communautaire francophone, Directeur général de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario	Chevalier	Admission : modalité n° 5
ONTARIO	M.	Gerard	PARAGHAMIAN	Artiste peintre francophone	Chevalier	Admission : modalité n° 5
ONTARIO	Mme	Linda	SAVARD	Chef d'entreprise, conseillère scolaire, chef de file communautaire	Chevalier	Admission : modalité n° 5
QUEBEC	Mme	Pauline	MAROIS	Première ministre du Québec	Grand Croix	Admission : modalité n° 1
QUEBEC	M.	Pierre	CHASTENAY	Astronome, directeur du planétarium de Montréal	Chevalier	Admission : modalité n° 5
QUEBEC	M.	Jacques	COTE	Notaire et ancien député	Chevalier	Admission : modalité n° 5
QUEBEC	M.	André	DORVAL	Coprésident pour le Québec de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs (CFQLMC)	Chevalier	Admission : modalité n° 5
QUEBEC	M.	Bernard	DUPRIEZ	Professeur retraité, fondation des cours CAFE, cours autodidacte de français écrit, et du GRADUS, dictionnaire des procédés littéraires	Chevalier	Admission : modalité n° 5
QUEBEC	M.	Jacques	LACOURSIERE	Auteur, spécialiste de la vulgarisation de l'Histoire du Québec	Chevalier	Admission : modalité n° 5

Pays/section	Genre	Prénoms	Noms	Qualité	Grade	Observations
QUEBEC	M.	Germain	LAFRENIERE	Fondateur et président de <i>Ted sans Frontières</i> , organisme international francophone, ayant comme mission la recherche sur l'autisme	Chevalier	Admission : modalité n° 5
QUEBEC	Mme	Diane	LAPIERRE	Directrice artistique et générale de <i>la Troupe Vla l'Bon vent</i>		Admission : modalité n° 5
QUEBEC	Mme	Carole	POIRIER	Députée, première vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec, vice-présidente de la Section du Québec de l'APF, présidente de la Conférence des présidents de section de la Région Amérique de l'APF et rapporteure à la Commission des affaires parlementaires	Chevalier	Admission : modalité n° 5
QUEBEC	M.	Bertrand	ST-ARNAUD	Député, ministre de la Justice et Procureur général du Québec, ancien rapporteur de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF	Chevalier	Admission : modalité n° 5
QUEBEC	M.	Stéphane	VENNE	Auteur-compositeur et arrangeur musical	Chevalier	Admission : modalité n° 5
Secrétariat général	Mme	Mireille	EZA	Directrice du programme Noria et conseillère de l'APF	Chevalier	Admission : modalité n° 5